



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2023

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BERGÈS Karine

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon, Vice-président

Mme LANGLOIS Valérie

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sébastien-Akira

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers » :

Mme ABRANTES Elise

M. H'LIMI Elias

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme SIMON-DECK Sylvie

M. PLANCHON Thomas

Mme LENOBLE Valéry

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège B

M. BARBOT Benoît (procuration donnée à M. ALIX)

Mme CHEVALIER Véréne (procuration donnée à M. LEVREL)

Collège BIATSS

Mme FLEURY Murielle (procuration donnée à Mme COSTES)

M. LACHENY Claude (procuration donnée à Mme COSTES)

Collège des usagers

Mme CHAUMONT Mathilde (procuration donnée à Mme ABRANTES)
M. TAURAND-WARTELLE Clément (procuration donnée à Mme ABRANTES)
M. CHRISTOPHE Léo (procuration donnée à M. LEVREL)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. HEBBRECHT Thierry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
Mme BEAULNES-SERINI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
M. DARRIBÈRE Jérôme (procuration donnée à M. GILBERT)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

Mme BÉNARD Frédérique, Directrice adjointe DEVE
Mme CASTELAIN Marion, DRH
M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
Mme CUKIERMAN Nathalie, DRH adjointe
Mme DACOSTA Hélène, Directrice des Affaires financières
Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'EPISEN
M. DEMERET Simon, Directeur DAJG
Mme DUBOCAGE Emmanuelle, Présidente Commission des moyens, VP Finances
Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry
Mme FAUSSURIER Bérengère, Responsable appui et valorisation de la recherche
Mme GARAPON Marie, Directrice générale des services
Mme GAUCHER Andréa, VP Etudiante
Mme GOURNAY Lucie, Directrice UFR LLSH
Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe DAJG
M. LEGENDRE François, Directeur de l'UFR SEG
Mme LELOUCHE Audrey, Cheffe de service enseignement supérieur
Mme MEIER-MULLER Béatrice, Directrice recherche et valorisation
Mme MOULIN Aline, DGSA RH
Mme OEUF Hélène, Agent comptable
Mme RENAUT Sophie, INSPE
M. SCHWELL Martin, VP Europe
M. SEBAG Julien, Représentant du recteur Académie de Créteil, chancelier des universités
M. THIARD Philippe, Politique qualité et évaluation interne
M. ZIDI Mustapha, VP Dynamique, formation et recherche

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	7
1.1 Point d'information du président de l'université.....	7
1.2 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 24 novembre 2023	15
Points soumis à discussion	16
1. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	16
1.1 Approbation du budget initial pour l'année 2024.....	16
2. RESSOURCES HUMAINES	40
2.1 Approbation de la campagne d'emploi BIATSS pour l'année 2024	40
2.2 Approbation des sections CNU proposées au repyramidage PR	49
3. VIE DE L'ETABLISSEMENT.....	54
3.1 Approbation de la charte qualité.....	54
4. FORMATION ET RECHERCHE.....	60
4.1 Présentation des bilans de la CVEC : bilan 2022, bilan intermédiaire 2023 et approbation des orientations pour 2024	60
4.2 Approbation de la mise en œuvre du dispositif de la prime au brevet	60
4.3 Approbation de la charte Science Ouverte.....	64
Points non soumis à discussion	71
1. RESSOURCES HUMAINES.....	71
1.1 Approbation des modalités et conditions d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche – Choix de l'instance – Approbation des taux de la PEDR.....	71
1.2 Approbation d'une aide pour les agents tutorant des agents BOE	72
1.3 Approbation des critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique ..	72
2. FORMATION ET RECHERCHE.....	73
2.3 Présentation des bilans de la CVEC : bilan 2022, bilan intermédiaire 2023 et approbation des orientations pour 2024	73
2.1 Approbation des données obligatoires des masters 1 ^{ère} année de monmaster.gouv.fr – Campagne 2024 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC) attendus et mode de composition des commissions de recrutement	77

2.2	Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et diplômes interuniversitaires (1 ^{ère} vague).....	78
3.	CONTRATS ET CONVENTIONS.....	79
3.1	Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université	79
	Index	80

La séance est ouverte à 9 heures 37 sous la présidence de Monsieur Dubois Randé.

(Enregistrement 2)

M. LE PRÉSIDENT– On va démarrer, c'est un gros conseil d'administration. D'abord, bonjour à tout le monde, aux courageux de ce 22 décembre. Pour un conseil d'administration, on essaiera d'éviter. On est tous très fatigués, certains n'ont pas acheté de sapin de Noël, dont moi.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du président de l'université

M. LE PRÉSIDENT.– Quelques points d'information.

Bien sûr, l'actualité est la loi Immigration. Un communiqué de France Universités a circulé, dans lequel 61 présidentes et présidents d'université se sont exprimés contre cette loi. Je l'ai signé au nom de l'université, bien sûr. Je laisserai parler tout à l'heure les étudiants qui proposent une motion au conseil d'administration. Je les laisserai la présenter juste après ce petit chapeau. C'est très bien que les étudiants puissent s'exprimer sur cette loi et que l'on puisse voter leur motion, sans problème.

Sur le contrat d'objectifs, de moyens et de performance, là encore, le tempo est serré. On vous a fait passer pour information sur le SharePoint, aujourd'hui, l'état de ce contrat d'objectifs, de moyens de performance qui ne nécessite pas un vote du conseil d'administration. Ce sera un dépôt le 8 janvier prochain, on est en mode accéléré pour pouvoir avoir un financement.

La notification aura lieu dans le courant du semestre 2024, notification qui sera aux alentours de 1 % de la subvention de service public. C'est de l'ordre de 2 millions. La DGESIP nous pousse à demander 1,2 %, ce qui n'est pas totalement délirant. On les a eus hier, j'y reviendrai. 400 000 euros en plus, ce ne serait pas plus mal. On va le demander. Peut-être qu'ils pourraient écrier. En tout cas, cela fera 2 millions à peu près sur trois ans supplémentaires, ce qui nous permettra de monter en charge, en particulier sur les ressources propres puisqu'il ne s'agit pas *a priori* d'argent « soclé », à ce stade.

Cela ferait du bien quand même, également sur l'équilibre budgétaire, dans lequel il y a un gros *focus* sur des propositions, à la fois sur le guichet unique étudiant, sur la transition écologique. C'est un exercice un petit peu imposé sur la demande. Et l'on a mis une focale sur les métiers en tension, qui est la grosse partie de ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Sur les métiers en tension, la rédaction a

été faite à plusieurs membres, et Arnaud y a beaucoup contribué avec l'ensemble des composantes, pour arriver à un projet qui a eu un retour très favorable du rectorat. C'est plutôt bien.

Dans ce projet, hier, on a convenu avec la DGESIP qu'il nous manquait quelques compléments d'information, notamment des éléments dans le cadre de la nouvelle note d'information, etc. On redonnera des compléments qui ont fait l'objet également d'un séminaire sur le plan de retour à l'équilibre, dont je parlerai très brièvement.

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance sera déposé le 8 janvier prochain. *A priori*, je ne pense pas qu'il y aura de blocages majeurs, en tout cas avec la DGESIP, d'après l'information en retour d'Anne-Sophie Barthez, en direct.

On a déposé également un retour sur le HCERES, sur des éléments qui faisaient suite à une réunion que l'on a eue en octobre dernier, ou en novembre. Je ne sais plus, cela passe tellement vite. On nous avait demandé un retour. On a donc fait un retour aujourd'hui, ce qui nous permet de caler un peu les choses et de projeter aussi des éléments. Notamment, il faudra réfléchir, à un moment donné, sur la coordination territoriale. Il faudra qu'on l'aborde.

Peut-être que vous avez vu que l'ENPC rejoignait l'Institut Polytechnique. Elle déménagerait de Marne l'ensemble du bâtiment. En tout cas, c'est ce qui est mis sur la table, aujourd'hui. D'emblée, cela ne paraît pas extrêmement simple. En tout cas, c'est comme cela que c'est annoncé par l'Institut Polytechnique et par l'EPE, puisque cela rejoindrait l'EPE.

Par conséquent, d'une certaine manière, cela fait tomber de facto l'ENPC de la COMUE Paris-Est. Paris-Est Sup ne sera plus en coordination territoriale classique, il faudra repenser une coordination territoriale. On aura l'occasion d'en parler, il faudra qu'on mette ce point à un moment donné en discussion et qu'on l'aborde en conseil d'administration.

Sur la notification budgétaire, on a eu plus 6 millions. Ce sont de bonnes nouvelles de fin d'année. Cela nous permettra, en mars prochain, de faire une annonce sur la trajectoire qui sera moins déficitaire que prévu. En effet, on était sur des calculs, même avec les projections de recettes, etc., peut-être moins en négatif. Mais, là, cela donne un coup de pouce sérieux pour que l'on soit sur une trajectoire moins inquiétante.

Dans ce contexte, à la suite d'ailleurs de tout ce que l'on avait fait comme démarches par rapport au ministère, en retour d'ailleurs de ce que l'on avait fait avant l'été pour dire que les comptes n'y étaient pas, on a eu des rendez-vous avec la DGESIP pour

réajuster un peu les discours et leur demander clairement d'augmenter la subvention de service public pour 2024, dans le cadre de la trajectoire budgétaire qui se dessinerait.

On a eu un séminaire autour du plan de retour à l'équilibre, plan qui a été demandé et qui est dans les tuyaux. Il sera présenté aux instances aussi, avant mars prochain, pour dépôt, là encore, auprès du rectorat et du ministère. Ce plan de retour à l'équilibre a été discuté lors d'un séminaire assez large, avec l'ensemble des composantes, et des laboratoires, sur les différents éléments de leviers. On aura l'occasion de revoir cela après les groupes de travail, et en ayant un document écrit. A ce stade, le document n'est pas écrit. On en est simplement au chiffrage. On n'en est plus à la phase du diagnostic, ni à la phase de la réflexion générale, mais plutôt à des chiffrages et des échanges par rapport à ce que l'on veut faire.

Cela interrogera, de toute manière, le modèle économique de l'université en général. Au-delà de ce plan de retour à l'équilibre, ce sera également une autre démarche sur la façon dont on envisage l'allocation des moyens en général, en réfléchissant, non pas sur le fait de déstructurer, mais sur la façon de travailler mieux ensemble, à la fois en marges de manœuvre centrales, en subsidiarité, etc. Ce sont des éléments dont on pourra discuter. Mais, pour le moment, à ce stade de l'histoire, on en est encore au chiffrage.

On n'est pas non plus dans le pas de géant en disant qu'il faut faire un saut de 5,5 mètres en hauteur. On est sur quelque chose d'abordable. Nous avons près de 4 millions d'économies supplémentaires. Si la DGESIP met 5 millions, on devrait a priori sortir de l'impasse assez vite. Je l'espère.

Derrière cela, notre objectif est de sortir également du gel de postes, un objectif commun à tout le monde, afin d'être sur des campagnes d'emploi normalisées, avec évidemment un principe de priorité de ces campagnes d'emploi qui ne seront pas un retour à des postes à l'équivalent. Il faudra afficher des priorités dans le cadre d'une stratégie qui sera celle des composantes dans des projets d'établissement, de la nouvelle offre de formation, de la recherche avec d'autres approches, etc.

Là encore, on fera des dialogues de gestion stratégique plutôt dans le cadre de la nouvelle année 2024. Toute l'équipe est opérationnelle fortement pour pouvoir maintenant prendre des mesures d'équilibre entre le point de départ et le point d'arrivée.

Ce sont plutôt de bonnes nouvelles de fin d'année par rapport à ce qui nous attendait avant l'été. En tout cas hier, dans l'échange avec le ministère, il y avait vraiment l'idée

de nous accompagner. Il y a une prise de conscience, d'accord. Evidemment, on n'est pas les seuls. Près de 60 % des universités sont dans le rouge. Toutefois, la charge démographique est bien entendue, et le fait que l'on n'a pas été compensé à un moment a été entendu. Tous ces éléments sont plutôt positifs. Après, il faudra voir, bien sûr.

Le dernier point d'information est important aussi. Il s'agit du départ de notre directeur du service juridique, Simon Demeret. Il est là, j'en profite pour vraiment remercier Simon. Il part vers d'autres aventures de carrière, de belle carrière. Je voulais remercier Simon au nom de l'établissement, car il a fait un travail fantastique et extrêmement important pour l'université. A chaque fois, il essaie de trouver des solutions, parfois sur des éléments de complexité. Simon, merci une fois de plus. On a eu l'occasion de faire un petit pot d'adieu. Je vous propose de l'applaudir fortement.

Applaudissements.

M. DEMERET.– Je vous remercie beaucoup. C'est avec nostalgie que je pars, aujourd'hui, mais la DAJG est entre de bonnes mains. Je vous remercie pour la qualité de nos échanges nourris, parfois tendus. Mais je pense que l'on a tous un intérêt commun, celui de l'établissement. C'est ce qui nous rassemble aujourd'hui. Je vous souhaite un bon dernier conseil d'administration pour cette année.

M. LE PRÉSIDENT.– La parole est aux étudiants. On n'a pas mis de document délibérément.

M. H'LIMI.– Avant de parler de la motion, est-il possible de faire un petit point sur le contrat d'objectifs et de moyens ? Je l'ai lu hier et quelques points m'ont un peu alerté, notamment sur le recours à l'apprentissage comme levier de financement de l'université. C'est dit clairement dans l'objectif numéro 1.

Et j'ai une petite question par rapport à ce premier objectif. Il est indiqué un dégel de postes et, pourtant, les sommes ne sont pas pérennes. La question que je me pose est de savoir si c'est en ayant recours à l'apprentissage que l'on compte financer des postes de maître de conférences et de professeur, enfin de dégeler les postes qui ont été gelés ces dernières années, notamment cette année.

A l'UNEF, on trouve que le recours à l'apprentissage pour créer de la main-d'œuvre, ce n'est pas normal, notamment sur les métiers en tension, comme nous le disons sur la réforme du lycée professionnel. Pour nous, l'école et l'université sont là pour former des citoyens et transmettre des savoirs plutôt que de créer de la main-d'œuvre.

Enfin, un point m'a alerté sur la suppression de 300 places en droit, si je comprends bien, pour créer un DEUST. Pour nous, ce n'est pas acceptable. C'était juste pour dire cela par rapport au COMP.

M. LE PRÉSIDENT.– Une réponse d'Arnaud, peut-être ?

M. THAUVRON.– Rapidement. Sur les ressources propres, dans le cadre du COMP, on reçoit de l'argent qui n'est pas pérenne. On se pose la question de savoir ce que l'on fait, une fois que l'on n'a plus l'argent. Et la solution consiste à financer les choses via les ressources propres de l'apprentissage.

Sur l'histoire de la main-d'œuvre, j'ai un peu de mal à comprendre. Nos étudiants, on les forme. L'apprentissage, c'est une forme d'emploi et, surtout, c'est un outil extrêmement fort de réduction des inégalités sociales puisque cela permet aux étudiants d'avoir un salaire vraiment très correct pendant toutes leurs études. Cela facilite leur insertion professionnelle. Je suis un peu étonné de ce discours.

Je peux l'entendre, mais les étudiants que j'ai en apprentissage gagnent plus de 1 500 euros nets par mois pendant leurs études. Cela leur évite d'avoir des petits *jobs* à côté, qui viennent en plus les pénaliser dans leurs études. L'apprentissage est plutôt une très bonne chose, encore une fois, dans cette logique de réduction des inégalités sociales.

Pour ce qui est des capacités d'accueil de la faculté de droit, c'est une demande, mais qui n'est pas que de la faculté de droit. On constate qu'à la faculté de droit, le taux de réussite en première année est de 20 %, voire même parfois un peu moins. Ils ont une capacité d'accueil de 800, et sur les 300 derniers, le taux de réussite est de 5 %.

On admet des étudiants dont on sait qu'ils n'ont pas le niveau parce que l'on a des capacités d'accueil qui sont sûrement en excès. Finalement, entre guillemets, on les envoie à l'échec. La demande est de réduire ces capacités d'accueil d'étudiants qui, factuellement, ne réussissent pas et, en contrepartie, de redéployer les moyens vers des filières qui permettent une insertion professionnelle où il y aura un meilleur accompagnement. On est donc vraiment dans une logique de remédiation. C'est cela, la logique.

M. LEVREL.– Je me permets, comme le micro passe devant moi, de répondre sur le salaire d'un apprenti. Apparemment, ils tournent en moyenne aux alentours de 1 000 euros par mois, ils ne sont pas supérieurs à 1 500 euros.

M. THAUVRON.– Cela dépend du niveau d'études.

M. LEVREL.– C'est en fonction de l'année d'apprentissage, etc. Cela commence à 472 euros pour un apprenti mineur, la première année, et cela peut monter. C'est donc nettement inférieur à plus de 1 500 euros par mois.

M. LE PRÉSIDENT.– On n'est pas dans le débat sur l'apprentissage, aujourd'hui.

M. H'LIMI.– Je ne vais pas répondre, mais on pourra avoir un débat tout à l'heure ensemble.

Je voudrais présenter la motion que l'on a déposée avec les différentes organisations représentatives du conseil d'administration. Pour nous, il était essentiel de déposer une motion là-dessus. On a vu le communiqué de France Universités ce week-end, ensuite celui des différents présidents d'université qui a été publié après l'adoption de la loi, mardi soir, et la mobilisation des différentes organisations syndicales représentatives qui ont aussi publié un communiqué ces derniers jours.

Ces mesures, on ne les trouve pas acceptables, et je crois comme tout le monde au vu de la mobilisation qui a pu se montrer, au sein des différentes universités, des personnels, des enseignants et des présidents d'université.

Je ne sais pas si je vais lire la motion, vu que c'est un peu long et que vous l'avez tous devant vous.

M. LE PRÉSIDENT.– Je pense que vous pouvez la lire. Ce n'est pas fastidieux de la lire.

M. H'LIMI.– D'accord. C'est une motion sur la loi asile et immigration, ouverte à toutes et tous.

M. LE PRÉSIDENT.– Il faudrait préciser que c'est l'ensemble des étudiants qui porte cette motion.

M. H'LIMI.– Toutes les listes représentatives du conseil d'administration. Je vais la lire.

« Considérant que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi asile et immigration le 19 décembre 2023, après des débats en commission mixte paritaire ;

Considérant que les communiqués de France Universités et les 61 présidents d'université, dont l'UPEC, s'opposent au projet de loi asile immigration ;

Considérant que la loi asile et immigration établit la suppression des APL pendant les trois premiers mois pour les étudiants étrangers, une caution de retour pour les étudiants étrangers et la généralisation des frais différenciés, là aussi pour les étudiants étrangers venant étudier en France ;

Considérant que l'université doit être ouverte à toutes et tous, en ce qu'elle est un lieu de savoir et que l'accès aux connaissances et à la formation ne peut être restreint par des considérations financières ;

Considérant que l'égalité est une valeur fondamentale de l'université et qu'en ce sens, elle doit œuvrer pour l'amélioration des conditions d'inclusion en son sein, l'université Paris-Est Créteil ayant pour mission de permettre à tous les étudiants de bénéficier des mêmes chances de réussite ;

Considérant que les mesures de la loi asile et immigration vont mettre en danger la stratégie d'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Considérant que, selon son projet stratégique 2024, l'UPEC est une université ouverte sur le monde, et qu'elle partage ces valeurs à l'échelle internationale ;

L'université Paris-Est Créteil demande au Président de la République de ne pas promulguer la loi pour contrôler l'immigration, et d'améliorer l'intégration ;

Et elle réaffirme ses valeurs humanistes engagées pour des aspirations à plus de justice sociale et d'équité, et pour l'accès aux savoirs pour toutes et tous. »

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. On me dit qu'il manque « *le* » devant « *monde* ». Oui, on va le corriger.

Mme VILLANUEVA.– Il y a une coquille.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a une coquille, où cela ?

Mme VILLANUEVA.– (*Inaudible 00:20:25.*) Ce n'est pas grave.

M. LE PRÉSIDENT.– On va la corriger. Y a-t-il des questions ? Je félicite les étudiants pour cette motion, personnellement. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Je vous propose de voter cette motion.

Mme HMAMOU.– Je vous donne les procurations.

- Monsieur Barbot a donné procuration à Monsieur Alix,
- Madame Chevalier a donné procuration à Monsieur Levrel,
- Madame Fleury a donné procuration à Madame Costes,
- Monsieur Lachenay a donné procuration à Madame Costes,
- Madame Chaumont a donné procuration à Madame Abrantes,
- Monsieur Taurand-Wartelle à Madame Abrantes,
- Monsieur Christophe a donné procuration à Monsieur Levrel,
- Monsieur Hebbrecht a donné procuration à Monsieur Dubois Randé,
- Madame Beaulnes-Sereni donné procuration à Monsieur Dubois Randé.

M. LE PRÉSIDENT.– D'accord. Qui s'oppose ? Par procuration, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Par procuration, qui s'abstient ? Merci à vous.

Le conseil d'administration approuve la motion proposée par l'ensemble des listes représentatives des étudiants au conseil d'administration à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci aux étudiants pour cette motion. On va corriger. D'après ce que me dit Simon, on peut effectivement étudier un petit point de détail, mais qui n'est pas que de détail, dans le quatrième paragraphe. Simon.

M. GILBERT.– En fait, dans le quatrième paragraphe, il est dit que l'université doit être ouverte, etc., et, à la fin, que « *l'accès aux connaissances et à la formation ne peut être restreint par des considérations financières* ». En réalité, il serait plus exact de dire : « *ne devrait pas* ». En effet, en droit, c'est possible. En disant : « *ne devrait pas* », c'est la forme de l'expression d'un vœu auquel on peut tout à fait adhérer. En revanche, on ne peut pas adhérer à l'idée selon laquelle ce n'est pas possible, alors même que l'on sait que c'est possible..

M. LE PRÉSIDENT.– Tout le monde est d'accord sur cette modification, et pour corriger les coquilles ? On ajoute « *le* » avant « *monde* ». On la met et on la diffuse. Merci. Simon.

1.2 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 24 novembre 2023

M. GILBERT.– Merci, Jean-Luc. Bonjour à toutes et tous. Merci d'être aussi nombreux pour ce dernier conseil d'administration de l'année 2023. Nous nous approchons des congés de fin d'année et nous avons aujourd'hui, avant cela, des dossiers importants à discuter au sein du conseil. Parmi ceux-ci, il y a des questions financières, des questions autour des ressources humaines qui vont, je pense, retenir notre attention d'une manière particulière.

Avant d'aborder ces points, je voudrais revenir sur la question du procès-verbal. Dans le procès-verbal, qui a donné lieu à plusieurs relectures, il reste quelques éléments.

Il est fait mention d'intervenants sans les nommer parce qu'ils ne se sont pas présentés et qu'il n'a pas été possible de retrouver leur identité. A chaque fois que des intervenants anonymes s'expriment, je pense que le fait qu'ils restent anonymes n'empêche pas de comprendre la teneur des débats qui se sont tenus au sein du conseil administration.

Sinon, il y a une phrase qui n'avait pas vocation à être publique et qui était l'expression d'un des membres du conseil qui discutait avec ses voisins. On la

gommera, bien entendu. C'est une phrase qui n'avait pas d'enjeu du tout sur le fond, sur la teneur du débat. C'était un propos de Lucas Levrel, qui échangeait avec ses voisins pour savoir comment aurait lieu une prise de parole. Donc, on l'enlèvera.

Il y a également un ou deux mots qui ne sont pas les bons : « *convoyeurs* » au lieu de « *pourvoyeurs* ». On procédera également à cette correction. Il y a « *CNU* » au lieu de « *CFVU* », également.

Je remercie les collègues qui ont procédé à une relecture additionnelle. Le document a été mis sur le SharePoint avec les relectures qu'il contient. Les dernières relectures ont été faites hier, et je n'ai pas encore procédé au dernier nettoyage pour tenir compte de ces erreurs de mots. Cela ne nous empêche pas d'adopter le document.

Il restait deux points. Il était demandé, à propos d'un point, une note de Monsieur Simard, au sein de l'UFR de santé. J'ai contacté le collègue qui s'est engagé à produire une courte note.

Et il y a quelques données qui ont été constituées. Arnaud Thauvron les a communiquées dans le délai. Je les rajouterai également en note.

M. THAUVRON.– Sur la note, il y avait une demande de Vèrène Chevalier. De mémoire, cela lui a été adressé. On pourrait le remettre sur le SharePoint.

M. GILBERT.– Je ne l'ai pas eu. Très bien, on fera cela. Avez-vous des observations sur le procès-verbal tel qu'il est rédigé avant qu'on le soumette au vote ? Il n'y a pas d'observations.

Je le soumets au vote. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Le procès-verbal est donc adopté et je vous en remercie.

<i>Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2023 à l'unanimité.</i>

Points soumis à discussion

1. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

1.1 Approbation du budget initial pour l'année 2024

M. GILBERT.– Nous abordons maintenant les points soumis à la discussion avec, pour commencer, les questions financières et comptables et l'approbation du budget initial pour l'année 2024. Emmanuelle Dubocage va intervenir avec la directrice des Affaires financières, Hélène Dacosta.

Mme DUBOCAGE.– Bonjour à tous. Je vais faire la présentation du budget initial 2024, qui a été présenté au rectorat et aussi à la commission des Moyens, la semaine dernière. Je vais faire une introduction, et je laisserai la parole à Hélène Dacosta pour la suite.

L'année 2024 est marquée par des contraintes qui pèsent à l'échelle nationale, avec les mesures Guerini et l'inflation. Pour notre établissement, les mesures salariales décidées par le gouvernement induisent un surcoût de 2,6 millions d'euros sur 2023, soit 5,2 millions d'euros en année pleine.

A l'UPEC, nous avons eu un compte financier 2022 déficitaire à hauteur de 9 millions d'euros, un BI puis un BR qui confirment une situation déficitaire pour la seconde année consécutive. Les efforts entrepris dès l'exercice 2023 ont permis de contenir fortement le déséquilibre avec, comme vous le savez, une économie de 5 millions d'euros au niveau du fonctionnement.

Néanmoins, le retour à l'équilibre nécessitera des efforts sur plusieurs années, et cette année 2024 est en conséquence marquée par l'élaboration d'un plan de retour à l'équilibre financier qui devra aboutir en 2027.

Ce plan de redressement se situe dans un contexte, comme le président l'a rappelé tout à l'heure, où la subvention pour charge de service public n'a pas augmenté à proportion de l'augmentation des effectifs étudiants. En effet, à l'UPEC, les effectifs FI ont augmenté de 20 % entre 2017 et 2022, alors que la SCSP n'a augmenté que de 8 %.

Le plan de retour à l'équilibre financier est co-construit avec les parties prenantes de l'UPEC, c'est-à-dire l'équipe présidentielle, les composantes et les services centraux, et il est organisé autour de quatre groupes de travail :

- Un groupe de travail Finance,
- Un groupe de travail RH,
- Un groupe de travail Organisation des services,
- Et un groupe de travail Offre de formation.

Cela conduira à produire une série de mesures, notamment l'amélioration du cycle de recettes, un meilleur pilotage des rémunérations accessoires et une refonte du modèle d'allocation des moyens.

Le travail est en cours avec, comme je le disais, un objectif de retour à l'équilibre en 2027, et un objectif supplémentaire de reconstitution du fonds de roulement. En effet,

comme vous allez le voir dans le BI de 2024, ce fonds de roulement est à hauteur de trois jours de fonctionnement pour 2,6 millions d'euros.

L'année 2024 sera marquée par une gestion maîtrisée des dépenses, puisque les dépenses de fonctionnement et d'investissement des composantes et des services centraux seront estimées à hauteur de moins 20 % par rapport aux ressources dont ils disposent, ainsi qu'un impératif de meilleure exécution des recettes. Cet effort de 20 % permet d'économiser 5 millions d'euros.

La maîtrise de la masse salariale représente un enjeu majeur puisque celle-ci représente l'essentiel de nos dépenses. Le gel de près de 45 % de la masse salariale de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs va permettre pour 2024, juste pour quelques mois, c'est-à-dire de septembre à décembre, une économie à peu près d'un demi-million d'euros.

Une économie de 250 000 euros est effectuée eu égard à la campagne des BIATSS.

Nous mobiliserons tous les leviers nécessaires pour que les gels de postes, comme l'a dit Monsieur le Président tout à l'heure, soient les plus limités possible dans les années qui suivent.

M. LE PRÉSIDENT.– Non, je n'ai pas dit cela.

Mme DUBOCAGE.– Un travail sera mené pour mieux piloter le montant des rémunérations accessoires, dont le niveau a beaucoup augmenté, ces dernières années. Plus généralement, une réflexion sur le modèle économique est nécessaire.

La mobilisation de l'UPEC a permis que nous soyons inscrits à la vague 2 des COMP. Pour mémoire, l'obtention de ces COMP permettra de percevoir jusqu'à 0,8 % du montant de la SCSP.

En conséquence, le budget prévisionnel est prudent, marqué par de premières mesures qui visent à améliorer l'équilibre budgétaire. Cette recherche d'économies se fait bien sûr dans le souci de maintenir le dynamisme de notre université autour de ses grands axes, en consignant à la fois les activités de formation et les activités de recherche, et en restant un acteur majeur du territoire francilien.

Je passe la parole à Hélène pour la suite.

Mme DACOSTA.– Merci, Emmanuelle. Bonjour à toutes et tous.

Cette présentation est prévue en cinq parties.

- D'abord, la synthèse du budget qui sera soumis à votre vote.

- Un zoom sur les recettes, facteurs de variations.
- Ensuite, les dépenses.
- Un récapitulatif des différents tableaux de la liasse et des éléments constituant ces équilibres.
- Enfin, je céderai la parole à ma collègue DGSA RH pour le schéma d'emploi.

Le budget qui est présenté à votre vote fait état d'une hausse en recettes de près de 12 millions d'euros. Nous verrons tout à l'heure ce qui explique cette variation, qui est moins importante que nos prévisions de décaissements, pour près de 17 millions d'euros. Cela nous fait 327 millions d'euros en recettes encaissables et 347 millions d'euros en dépenses décaissables, que nous prévoyons de décaisser.

Cette planche a simplement pour but de vous montrer l'évolution pluriannuelle des recettes budgétaires et des dépenses budgétaires également. Quand on parle de recettes et de dépenses budgétaires, la différence du compte de résultat, ce sont les recettes qui seront rapprochées des encaissements, les avances comprises, notamment pour les opérations pluriannuelles. Cela explique ces effets ciseaux qui s'inversent d'une année sur l'autre, sachant qu'il y a une augmentation constante au niveau des dépenses, qui est liée notamment à l'augmentation de la masse salariale. On le verra.

Vous avez une comparaison de la progression des ressources propres au regard de celle de la subvention pour charge de service public qui est de plus 8 % entre 2021 et 2024. La progression est nettement plus importante pour les recettes propres qui ont doublé entre le compte financier 2021 et le compte financier 2022. Et elles continuent leur progression.

Vous avez le poids relatif de la subvention pour charge de service public sur l'ensemble de nos ressources, qui est de 69 % dans nos prévisions à date, ainsi que la répartition des recettes dites propres dans toutes les recettes, en dehors de la subvention pour charges au service public.

- La formation professionnelle est le premier poste, la formation par apprentissage et la formation continue.
- Ensuite arrivent les subventions sur contrat. Ce sont toutes les subventions recherche, les contrats d'enseignement et ceux qui sont entre les deux, notamment les EUR LIVE et FRAPP. On va trouver les CMQ, les campus des métiers et qualifications. On va trouver également Erasme et d'autres contrats.
- Ensuite, les subventions qui financent nos opérations de travaux.

- Enfin, tout ce qui n'entre pas dans ces catégories a été mis dans « Autres recettes » que l'on a détaillées plus bas, dans la planche.
- Les droits d'inscription, c'est un poste qui ne bouge pas en poids relatif par rapport au reste des ressources.

Il y a une présentation par comptes budgétaires puisque nous y sommes tenus.

La subvention pour charge de service public est de 127 millions d'euros de prévisions à date. Pour cette prévision, nous observons généralement la tendance en pluriannuel. C'est donc une extrapolation au vu de cette évolution, même si les dispositifs qui la composent varient d'une année sur l'autre.

C'est ce qui nous permet souvent – cela fait deux exercices qu'on le fait – d'avoir un niveau de prévision qui rejoint à 100 % quasiment le niveau de réalisation. Cette année, il y aura une légère différence puisque le président a annoncé tout à l'heure un versement complémentaire.

Ce qui compose ces comptes budgétaires, sur la partie « *Autres financements* », dans les financements de l'Etat, pour 6,4 millions, nous allons trouver des opérations de travaux, notamment. Il y a un certain nombre de subventions, notamment les Cordées de la réussite.

Et dans les « *Autres financements publics* », on a des opérations de travaux, les opérations de recherche et les contrats que je citais tout à l'heure.

Nous avons fait un zoom sur un certain nombre de postes de recettes propres pour voir où se situait la variation.

- Il y a une augmentation significative au niveau des prévisions de recettes issues de la formation par l'apprentissage de près de 2 millions d'euros.
- Il y a une variation légèrement à la baisse pour la formation continue. Mais quand on compare le budget rectificatif au budget initial, on se rend compte que les prévisions du budget initial sont souvent plus prudentes. Ensuite, elles ont tendance à augmenter au moment du budget rectificatif.
- Les prestations de recherche, c'est lié aux flux des contrats, ceux qui prennent fin et ceux qui arrivent pour la même période, en tout cas de ce dont on a connaissance. C'est moins 4 millions de variation par rapport à la prévision précédente.
- Les droits d'inscription restent globalement au même niveau.

- Sur les opérations de travaux, là encore, c'est le rythme des encaissements prévus en fonction des termes du contrat et aussi des réalisations du calendrier des travaux.
- Pour la CVEC, la prévision n'a pas bougé.
- Enfin, sur la taxe d'apprentissage, c'est là encore une prévision plutôt prudente, comme pour la formation continue ou d'autres postes. Mais on observe déjà pour 2023, un niveau de réalisation à 940 millions d'euros, à peu près.

Concernant les dépenses, trois enveloppes les composent, à savoir la masse salariale, le fonctionnement et l'investissement.

La masse salariale représente près de 70 % de nos prévisions, le fonctionnement près de 20 % et les investissements 12 %, avec une répartition en crédits de paiement qui est comparable à celle des autorisations d'engagement. En effet, le premier poste étant la masse salariale, la prévision se fait par définition en autorisations d'engagement qui sont au même niveau que les crédits de paiement. On est supposé ne pas avoir de décalage là-dessus. Ensuite, on a une légère variation sur le fonctionnement, mais on reste sur les mêmes proportions.

- La masse salariale est prévue pour 241 millions d'euros, soit près de 6 millions d'euros d'augmentation en valeur absolue.
- Le fonctionnement est estimé à près de 66 millions d'euros, avec une variation à moins 2,9 millions.
- Enfin, pour les investissements, la prévision de décaissements augmente de manière significative, de 14 millions d'euros.

L'augmentation est donc principalement située au niveau de la masse salariale et des investissements.

Le fonctionnement baisse, comme on va le voir sur la planche suivante avec la présentation des autorisations d'engagement. C'est le cumul des bons de commande et de crédits de paiement. On peut avoir des décalages parfois entre les deux objets, ce qui est lié au marché pluriannuel que l'on peut avoir à passer, notamment sur les opérations de travaux, mais aussi sur les dépenses de fonctionnement. Comme les bons de commande ont une portée pluriannuelle, on a un décalage au niveau des crédits de paiement qui se font selon le rythme de décaissement, et donc de réalisation des prestations qui font l'objet de commandes.

Il y a quand même une baisse en fonctionnement de près de 3 millions d'euros, comme je le disais tout à l'heure. Cette baisse est liée à l'ajustement budgétaire de

5 millions d'euros évoqué par la vice-présidente en préambule, qui se conjugue à un autre effet, celui d'une augmentation de certaines prévisions en fonctionnement. Cela nous amène finalement à une variation de moins 3 millions d'euros dans le fonctionnement.

Dans les dépenses de fonctionnement, nous avons également des dépenses financées par les contrats. Pour ces contrats, il y aura des prévisions à la hausse.

Je vous laisserai en prendre connaissance, vous avez l'évolution par destinations pour les dépenses, de la même façon que nous avons pu présenter les recettes en fonction de leurs origines. Il y a une augmentation, sans surprise, de l'immobilier.

Un petit zoom sur la masse salariale. Pour mémoire, le niveau de réalisation en 2022 était à 220 millions d'euros. La base de calcul est celle de l'assiette arrêtée pour le budget rectificatif à près de 236 millions d'euros, et à laquelle nous ajoutons l'ensemble des facteurs de variation de la masse salariale pour arriver un niveau prévisionnel de 241 millions d'euros.

Cela comprend également les mesures gouvernementales de revalorisation indiciaire et celles qui amènent à l'augmentation des rémunérations et qui sont hors indice, notamment le transport et d'autres objets.

Toujours sur la masse salariale, elle est présentée sous trois enveloppes.

- La première, ce sont les personnels permanents pour 21 millions d'euros.
- Ensuite, les contrats de travail financés par les contrats de recherche, les contrats d'enseignement ou autres contrats, pour lesquels on a des financements externes, donc qui ne coûtent pas à l'établissement. Ils représentent près de 12 millions d'euros.
- La troisième enveloppe comprend principalement les heures complémentaires, qui sont encore en augmentation et à un niveau de 16,3 millions. S'ajoutent les vacations administratives et les prévisions pour les œuvres sociales.

Cette planche vous montre le niveau de rigidité du budget en comparant les charges de personnels à nos produits encaissables. Nous avons déjà eu l'occasion de la voir et de noter que nous nous approchons du point de vigilance fixé par le ministère, qui est de 82 %. C'est 78 % pour la budgétisation 2024, sous réserve d'une réalisation de l'ensemble des recettes prévues.

Je suis désolé, c'est petit, je vous laisserai en prendre connaissance par la suite, vous avez l'ensemble des opérations pluriannuelles de travaux immobilières. Nous avons un cumul de 138,6 millions, avec un niveau de réalisation qui est à 62 millions

d'euros, et une prévision pour le budget 2024 de 12,4 millions. Cela nous amène à un reste à réaliser de 64 millions d'euros.

Sur cette planche, vous avez les projets financés par le plan de relance, ceux qui sont financés par le CPER. Il n'y a pas de changement par rapport au budget précédent sur les projets qui ont été retenus par ces financements. Et vous avez un récapitulatif de l'ensemble des opérations pluriannuelles, par types d'opérations et également par types de financements.

Nous avons vu que la prévision de recettes à encaisser était à hauteur de 327 millions d'euros et les dépenses à 347 millions d'euros, ce qui nous amène à un solde budgétaire de moins 20 millions d'euros.

Ce solde budgétaire va venir s'ajouter aux opérations impactant la trésorerie, mais non qualifiées de budgétaires, ce qui nous amène à une variation de trésorerie prévisionnelle de moins 18 millions d'euros.

Le reste à payer, qui était initialement arrêté à 119 millions d'euros, auquel s'ajoute celui qui est estimé pour 2024, nous amène à un reste à payer final de 63,8 millions.

La prévision de produits, y compris les produits calculés, donc les reprises, est de 318,6 millions. Le total des charges est de 325,7 millions. Cela nous amène à un prévisionnel de résultat de moins 7 millions d'euros pour l'exercice 2024, avec quelques reports pour lesquels nous avons la possibilité d'avoir une consommation pluriannuelle.

Ce résultat, avec le jeu des amortissements et des reprises sur amortissements, nous amène à une capacité à autofinancer nos opérations d'investissement de 1,1 million. Cette capacité d'autofinancement va venir s'ajouter à notre prévision de recettes d'investissements pour nous amener des ressources à hauteur de 32,6 millions qui vont financer partiellement nos prévisions de dépenses en investissements établies à 40,6 millions.

Cela nous fera un différentiel de 8 millions d'euros à prélever sur le fonds de roulement global. Lorsque l'on prélève ces 8 millions d'euros dans le fonds de roulement, qui est estimé dans le budget rectificatif à 10 millions, cela nous amène à un fonds de roulement prévisionnel de 2,6 millions, donc trois jours de fonctionnement.

De la même façon, dans la trésorerie de 48,6 millions, nous avons vu tout à l'heure que la variation de trésorerie était à hauteur de 18,2 millions, ce qui nous amène à

un prévisionnel à 30,6 millions, c'est-à-dire 36 jours de fonctionnement pour la trésorerie.

Concernant le schéma d'emploi. Je cède la parole à Aline Moulin.

Mme MOULIN.– Je n'ai pas révisé, mais il n'y a pas grand-chose à dire.

Sur notre plafond Etat, on a une notification de 2 594 postes. Et je crois que ce nombre tient compte de la notification initiale 2024. Le plafond d'emplois sur ressources propres est de 396, en forte augmentation par rapport à 2023, comme vous le voyez. Et nous avons ajusté l'ensemble des plafonds. J'ai fini !

Le plafond d'emploi Etat ne bouge pas, il ne bouge qu'à la marge. C'est ce que nous donne l'Etat et vous voyez que cela ne bouge pas. Par contre, tout l'effort de l'université est porté par le plafond 2, financé par vos contrats de recherche, essentiellement, et les ressources propres de l'établissement qui impactent fortement le budget.

Mme DACOSTA.– Merci, Aline. Merci pour votre attention.

Un dernier point, c'est un récapitulatif des objets que nous avons vus tout à l'heure au niveau des emplois, mais sur la partie purement financière. Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

M. LEVREL.– Ma première question porte sur la SCSP. Vous nous avez dit qu'elle était extrapolée d'après les dotations passées. Je voudrais savoir quelle méthode d'extrapolation a été utilisée.

Mme DACOSTA.– Nous avons regardé l'évolution en pourcentage, tout bonnement, et nous avons pris en compte pour 2024 le fait que nous avons eu 3 millions en plus en fin d'année. C'est une variable que nous avons intégrée également de manière à arrêter la prévision.

Comme je vous le disais, cela fait deux exercices qu'on le fait, et le niveau de réalisation est à 100 % des prévisions, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. LEVREL.– Mais ce pourcentage est moyenné sur combien d'années antérieures ?

Mme DACOSTA.– Sur trois exercices.

M. LEVREL.– Donc depuis 2021 jusqu'au BR 2023. C'est cela ?

Mme DACOSTA.– Oui.

M. LEVREL.– Merci. J'ai une question en lien avec ce que nous a annoncé le Président dans son point d'information. Il a dit qu'il y avait une annonce de 6 millions

supplémentaires pour cette année. Est-ce que c'est bien 6 millions supplémentaires par rapport au BR ou est-ce qu'il s'agit simplement de la fin de la notification de la SCSP ?

En effet, tous les ans, la SCSP est notifiée en plusieurs morceaux. Autrement dit, est-ce que ces 6 millions vont s'ajouter au BR ou est-ce que le BR 2023 prend déjà en compte le fait que, tous les ans, le ministère ajoute, entre guillemets, un complément en fin d'année ?

Mme DACOSTA.– Le BR a pris en compte une partie de cela, puisque c'est ce que l'on a observé les années précédentes. On aura une variation quand même significative en valeur absolue puisque la notification définitive est à 3 millions au-dessus de ce que nous avions prévu au BR.

M. LEVREL.– D'accord. Ce sont les 3 millions d'euros annoncés par la ministre, en fait.

Mme GARAPON.– Non, c'est 3 millions par rapport à la prévision, qui est une extrapolation.

M. LEVREL.– D'accord. Très bien.

Mme DACOSTA.– En fait, pour le BR, qui a été soumis au vote en septembre, les prévisions avaient été arrêtées avant l'été et nous n'avions pas encore connaissance des 3 millions de la ministre.

M. LEVREL.– Bien sûr. Donc, les 3 millions que vous nous annoncez en plus du BR correspondent aux 3 millions annoncés par la ministre.

Mme DACOSTA.– Je ne sais pas si on peut le lire comme cela. En tout cas, le fait d'avoir 6 millions en plus et que l'on ait anticipé le fait que l'on a souvent, en fin d'année, des rallonges de crédits, cela nous amène à 3 millions en valeur absolue par rapport à ce que nous avions prévu au BR.

M. LEVREL.– D'accord. Très bien. Merci.

Vers le début de votre diaporama, mais je n'ai pas noté son numéro, vous avez montré une diapo sur les variations, avec des flèches vers le haut et vers le bas, sur les recettes de contrats et prestations de recherche. C'est celle-ci. On voit qu'elles ont baissé de 4,1 millions pour s'établir à 1,5 million. En fait, elles ont été divisées par 4. Elles sont passées de 5,6 millions à 1,5 million. Qu'est-ce qui peut expliquer cela ?

Est-ce qu'il y a eu des rattrapages l'année dernière, en BR 2023, par rapport au fait que l'on nous avait annoncé plusieurs fois que des prestations n'étaient pas facturées, etc. ? Est-ce qu'il y a un rattrapage en 2023 qui a entraîné une hausse temporaire des

recettes et, en 2024, vous prévoyez qu'elles reviennent à un régime de croisière ? Sinon, quel phénomène peut expliquer que ces recettes soient divisées aussi franchement ?

Mme DACOSTA.– Le rattrapage sur la facturation des recettes est en cours pour l'ensemble des postes. Au niveau des recettes budgétaires, on le suit maintenant dans les tableaux de bord que nous avons en commun avec l'agence comptable, et l'on se rend compte que le reste à prendre en charge est maintenant à zéro, systématiquement, en fin d'année, sur les facturations émises.

Toutefois, sur les prestations de recherche, c'est comme pour les subventions. C'est le rythme des contrats qui prennent fin d'une année sur l'autre. C'est donc ce qui nous amène à une proportion par rapport aux contrats à date, qui est moins importante pour 2024 que sur l'année précédente.

M. LEVREL.– Est-ce qu'Emmanuelle aurait une vision qualitative du phénomène, plus politique des raisons pour lesquelles les contrats de prestations de recherche ont autant chuté en 2024 par rapport à 2023 ? Vous avez une vision d'ensemble. Y a-t-il des contrats majeurs qui ont pris fin ? Des PIA, des ANR ? Je ne sais pas. Qu'est-ce qui peut l'expliquer ? C'est un chiffre extrêmement marquant.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est conjoncturel.

Mme DUBOCAGE.– Oui, c'est cela. Ce sont des contrats qui prennent fin. Il n'y a pas plus d'explication. Ce sont des fins de contrats qui tombent, mais il n'y a pas d'explication plus politique que cela. Il y a toujours une volonté de développer des contrats de recherche, si c'est la question sous-jacente. Et cela va continuer dans les années qui viennent. Effectivement, on a eu beaucoup de contrats qui se sont terminés.

M. LE PRÉSIDENT.– On est plutôt sur une hausse des contrats ANR.

Mme DUBOCAGE.– Oui, il y a eu plusieurs réussites au niveau des ANR, qui vont permettre de nouveaux contrats dans les années à venir.

M. GILBERT.– Cette année, il y a eu à l'UPEC un taux de succès élevé sur les contrats ANR, en comparaison avec le taux de succès national. C'est un cycle, en fait.

M. LEVREL.– Les contrats ANR sont donc bien dans cette ligne.

Mme DUBOCAGE.– Non, ce sont les prestations de recherche uniquement. Le fait de raisonner sur une année n'a pas vraiment de sens. Il faut avoir une vision pluriannuelle du niveau d'activité sur les prestations de recherche.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas une trajectoire de baisse des recettes, pas du tout.

M. VALLÉE.– Le Vice-président du conseil d'administration a parlé de cycle concernant l'obtention des ANR. Et, là, vous êtes en train de nous dire que dans le 1,5 million, il n'y a pas les contrats ANR.

Mme DACOSTA.– Non, il n'y a pas les contrats, c'est vraiment les prestations. Il n'y a pas de contradiction. Les subventions suivent leur rythme de progression. Là, il s'agit uniquement des prestations à proprement parler.

M. VALLÉE.– Je suis d'accord avec vous, il n'y a pas de contradiction, mais il n'y a pas de clarté.

M. LE PRÉSIDENT.– Pourquoi clarté ? Si c'est opaque, on peut répondre.

M. VALLÉE.– Je n'ai pas dit que c'était opaque, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.– Il n'y a rien de non clair. Ce sont juste les prestations. Après, les recettes de la recherche vont augmenter, cela a été annoncé. Là, il y a un cycle. C'est tout. Cela a été dit, déjà, par Hélène.

M. LEVREL.– J'ai une question maintenant à propos des rattrapages, sur la différence entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Concernant les investissements, vous nous avez montré qu'il y avait dans le solde budgétaire 24 millions d'autorisations d'engagement d'investissement et 40 millions de crédits de paiement. Et vous avez dit que c'était dû au fait que des autorisations d'engagement antérieures n'avaient pas été payées et le sont maintenant. Il y a un phénomène de rattrapage.

Je voudrais signaler à l'assemblée qu'en fait, le décalage s'est observé notamment au compte financier 2022, dans lequel il y avait 30 millions de décalage. Il y a eu 49 millions d'engagés et 18 millions de payés. Il y a encore 30 millions à payer en retard, on va dire. 7 millions sont prévus au BR 2023 et 16 millions sont prévus au BI 2024. Il resterait encore 7 millions de rattrapage en investissements qui sont pendants.

Par ailleurs, je voulais aussi signaler que ce même phénomène de décalage apparaît en fonctionnement. Au compte financier 2022, on a un retard de 9 millions de paiements, c'est-à-dire que les crédits de paiement sont de 9 millions inférieurs aux autorisations d'engagement. Au BR 2023, il est prévu un équilibre. Et, ici, au BI 2024, il y a un nouveau retard de 1,4 million.

Sur le retard de 2022, je voudrais savoir ce qu'il est prévu de faire. Est-ce que ce sont des engagements qui ont été annulés à la suite d'annulations de crédits du type

« austérité budgétaire », on va dire ? Sinon, quand la mauvaise surprise va-t-elle tomber ? *A priori*, 9 millions attendent d'être payés en crédits de fonctionnement.

Mme DACOSTA.– Merci pour votre question. Je tiens à préciser que ce ne sont pas des retards de paiement. L'agent comptable pourra compléter cela.

M. LEVREL.– Je dis cela pour le commun des mortels. Ce n'est pas encore payé, mais ce sont des montants que l'on a engagés. On s'est donc engagé à les payer.

Mme DACOSTA.– J'entends, mais l'idée est quand même de ne pas semer la confusion. Ce n'est pas un retard, cela reste un décalage. C'est courant et l'on ne peut pas être à zéro sur les engagements et les décaissements.

Si je fais le parallèle par rapport à une vie de ménage, si l'on émet plusieurs chèques pour certaines dépenses d'avance, le décaissement se fait au rythme prévu, alors que vous avez effectivement défait le chèque du chéquier. Vous avez vos engagements au travers de cela, à partir du moment où vous les avez remis au destinataire.

Là, c'est pareil. Quand on notifie des marchés, on est tenu de réserver des crédits pour l'intégralité du marché. Quand vous avez un marché sur trois ans, c'est le cas pour les opérations de travaux et pour d'autres objets, c'est un engagement juridique de l'établissement qui a une portée pluriannuelle. Et c'est ce qui fait ce décalage que l'on a d'année en année là-dessus.

C'est une obligation pour nous d'engager budgétairement l'intégralité des crédits au moment de la notification des marchés. Ensuite, on a effectivement ce décalage. Si vous avez un marché sur trois ans et que vous réalisez un tiers du marché la première année, c'est le tiers que l'on va retrouver dans les services faits, quand on donne l'information que la prestation a bien été réalisée et que les livraisons ont été faites. Le paiement se fera selon le même rythme.

(Enregistrement 5)

Il ne s'agit pas de retards de paiement. Je ne sais pas, Hélène, si tu veux compléter.

Mme OEUF.– On engage pour la totalité du contrat et l'on décaisse en fonction d'un calendrier de dépenses qui est propre à chaque opération. C'est la vie classique de l'établissement.

M. LEVREL.– Je ne sais pas si le sens de ma question était bien clair. Je vais la reformuler. Effectivement, le terme « retard » n'est peut-être pas approprié. Mais pour reprendre la parabole du chèque, au compte financier 2022, on voit qu'il y a 9 millions de chèques qui ont été signés et qu'au BR 2023 il n'est pas prévu qu'ils

soient débités du compte. Mais au BI 2024, il est prévu de faire à nouveau 1,4 million de chèques de plus que ce qui sera débité.

Cela veut dire que dans les livres de comptes du ménage, il y a 10,4 millions de chèques qui ont été signés et qui ne sont pas encore encaissés. Je voudrais juste savoir à quelles opérations cela correspond et à quelle échéance on pourrait s'attendre à ce que cela impacte le solde budgétaire de l'université.

M. LE PRÉSIDENT.– Je pense, Lucas, que tu as un problème de compréhension du budget. On pourrait faire des leçons privées pour que tu comprennes bien le budget.

Mme OEUF.– On pourrait faire une formation de nos élus sur la gestion budgétaire. On a un cabinet qui fait cela très bien.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a une incompréhension totale du budget. Mais on peut répondre.

Mme DACOSTA.– Oui, je peux faire une réponse. Cela, c'est à l'instant T. Ensuite, la prévision de dépenses et donc de décaissements pour l'exercice suivant arrive avec son lot de prévisions d'encaissements. On ne se retrouve pas à décaisser avec des recettes qui n'existent plus. Cela va avec une prévision des encaissements qui arrivent ensuite.

M. VALLÉE.– J'ai une question sur le budget. On s'aperçoit, dans d'autres documents qui ont été fournis pour ce conseil d'administration, qu'il y a un compte d'attente à 90 millions. On ne le voit pas du tout là-dedans. Pour mon information personnelle, vu que je n'ai pas fait de formation en comptabilité, comment ces 90 millions impactent soit le budget, soit la trésorerie ? Plutôt la trésorerie. Dites-moi tout. Et à quoi est dû ce compte d'attente ?

Mme OEUF.– Ce compte d'attente est essentiellement lié aux contrats que nous pouvions avoir, notamment en matière de recherche, qui fonctionnent beaucoup par avances. On nous verse des sommes importantes en avance pour pouvoir déclencher le jalon suivant. Disons que l'on verse 50 % en avance. Pour avoir les 25 % qui suivent, il faut que l'on ait un bilan financier et/ou un rapport scientifique qui nous permette de valider le premier jalon pour arriver au deuxième jalon.

Il est logique, dans ce cadre de conventions, que les comptes d'avance soient importants. Ce qui l'est moins, c'est sur la formation continue et la formation d'apprentissage. Mais on a bien avancé, en cette fin d'année, pour déblayer ces comptes.

M. VALLÉE.– Pour avoir la réponse à ma question, je vais poser une deuxième question. Combien y a-t-il de contrats terminés qui doivent faire l'objet d'un bilan financier de manière à solder une partie de ce compte d'attente ? Une fois que ce sera soldé, l'argent sera transféré où ? Je me demande ce que cela impacte après.

Mme OEUF.– D'accord. Pour vous donner un ordre de grandeur, mais c'est vraiment un ordre de grandeur, on pense qu'à peu près 10 à 15 % des contrats sont soldés, ce qui est assez peu et ce qui est normal. Ensuite, pour savoir où l'argent va aller, cela dépend de la destination de la subvention.

Le projet peut être sur les trois masses, masse salariale, fonctionnement, investissement. En fonction de cela, l'argent sera en haut de bilan, dans le compte de résultat. Cela dépend du projet, mais il intégrera les grands agrégats financiers de l'établissement.

M. VALLÉE.– Cela aura plus un impact sur notre trésorerie. C'est ce que vous voulez dire ?

Mme OEUF.– Cela a déjà un impact sur notre trésorerie puisque l'on touche de l'argent à nouveau. Après, il va falloir sortir de l'argent pour en toucher à nouveau, etc. L'argent que l'on touche, notamment de la recherche, va surtout en haut de bilan puisque ce sont des opérations d'investissement. Il peut y avoir aussi du fonctionnement, mais c'est majoritairement de l'investissement.

M. LEVREL.– Merci. Je voudrais maintenant évoquer une question sur l'emploi. J'ai regardé la trajectoire pluriannuelle et un nombre m'a marqué. C'est celui de l'emploi BIATSS hors SCSP, donc hors subvention pour charge de service public.

L'emploi BIATSS hors subvention s'établissait à une quarantaine de postes en 2018–2019. Et puis, il a monté, monté, monté. Et au BI 2024, il est prévu 200 postes. Le nombre d'emplois BIATSS hors subvention, donc hors support Etat, a été multiplié par cinq. Ce n'est absolument pas négligeable, d'autant plus que l'on voit au BI 2024 qu'il est prévu une réduction de 10 postes sur support Etat pour les BIATSS.

J'aimerais avoir des éclaircissements sur la raison de cette augmentation en flèche. Est-ce que certains services sont plus concernés que d'autres, ou des composantes ? Y a-t-il une explication politique, en quelque sorte, à la nature de ces recrutements massifs ?

Mme MOULIN.– Oui. En 2018, je n'étais pas née, je ne sais donc pas ce qu'il s'est passé. Effectivement, je constate avec vous une forte augmentation des emplois BIATSS sur le plafond 2. Je le traduis comment ? Je traduis cela comme une

mobilisation des ressources propres des composantes, notamment pour renforcer les services. C'est plutôt sain et plutôt une bonne gestion par les composantes de leurs ressources pour renforcer les services.

Est-ce que cela n'a pas été suffisamment maîtrisé ? C'est une question que j'aurais presque envie de vous poser. Dans ce cas, comment peut-on maîtriser cela ? Je ne sais pas, je n'ai pas encore toutes les réponses.

Effectivement, il y a des ressources propres mobilisées. Il n'y a pas que des ressources propres financées, il y a aussi la mobilisation de nos réserves. Il me semble que c'est peut-être là-dessus qu'il faudrait travailler pour un petit peu limiter cet appel à cette création d'emplois sur ressources propres.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est sûrement auprès des étudiants aussi, au passage.

Mme MOULIN.– Je pense que cela a accompagné la croissance de l'établissement, de l'accueil des étudiants. C'est la façon dont je l'explique, aujourd'hui.

M. LEVREL.– Ces emplois sont donc majoritairement dans les composantes.

Mme MOULIN.– Non, pas seulement. Je n'ai pas le RSU en tête, mais si vous avez lu le RSU 2022, tout est tracé, c'est-à-dire l'affectation et la répartition des emplois par structure, par entité. Je pense que cela s'est réparti sur les services supports et les composantes.

M. VALLÉE.– J'ai une deuxième observation. Dans la liasse budgétaire, il y a le tableau 1 où figure le plafond d'emplois, etc. Pour les BIATSS, en 2023, on avait un plafond de titulaires à 940. Cette année, vous avez décidé de clarifier les choses et de faire apparaître les agents contractuels sur support Etat sous la terminologie de « CDD », si j'ai bien compris.

Mme MOULIN.– Comment l'expliquer ? L'emploi, c'est la chaise. Et titulaire, CDI ou CDD, c'est le statut de la personne qui occupe cette chaise. Lorsque l'on dit qu'il y a 970 emplois plafond 1 BIATSS, il y a 970 chaises qui sont occupées par des titulaires, par des CDI ou par des CDD. C'est la nature du contrat, du lien qui nous lie à ces agents.

M. VALLÉE.– Depuis un certain temps, peut-être quatre, cinq, six ou sept ans, les organisations syndicales disent que les BIATSS sont la variable d'ajustement du budget de l'UPEC, notamment avec les postes. Là, au moins, c'est clair. On voit que le nombre de CDD, donc de contractuels, augmente. Et dès qu'il y a des départs, et on le verra tout à l'heure lors de la campagne d'emploi, on privilégie le remplacement

d'un titulaire par un contractuel. Ce n'est clairement pas ce que vous aviez annoncé à votre premier mandat et à votre second mandat. C'est un choix, c'est un fait.

M. LE PRÉSIDENT.– Je veux répondre parce que ce que tu dis est faux.

M. VALLÉE.– Si ce que je dis est faux, vous allez répondre.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, on va l'expliquer.

Mme MOULIN.– Je m'inscris complètement en faux. Ce n'était pas prévu, vous ne nous avez pas fait passer les questions avant. Il faut distinguer deux choses.

Concernant les modalités de recrutement, le poste vacant est systématiquement mis en publicité, et je rappelle la règle. La priorité est le recrutement d'un titulaire et, par défaut, d'un non-titulaire. Dans la mesure du possible et dans les délais, puisque le souci est de répondre rapidement aux besoins, si nous avons un titulaire, nous privilégions le recrutement d'un titulaire. Les derniers recrutements que nous venons d'opérer sont des recrutements de titulaires. Et lorsqu'il n'y a pas de titulaire, nous recrutons un non-titulaire. C'est dans la logique visant à répondre le plus rapidement possible aux besoins. Après, nous sommes face à la difficulté d'ouvrir ce poste à un concours pour transformer le statut afin de recruter un titulaire sur ce poste. Ce sont deux choses différentes.

Je pense que dans la montée en charge d'un besoin, le *turnover* que l'on ne peut ignorer sur l'établissement, il y a toujours eu le souci de remplacer rapidement et de mettre les ressources dans les services. C'est plus conjoncturel qu'une volonté politique.

M. VALLÉE.– Merci, Madame Moulin, de votre réponse. Avec ce tableau, si la présentation est la même l'année prochaine, on pourra voir si les 614 pour les titulaires vont augmenter un peu, et les 477.

Mme MOULIN.– Vous le verrez également dans le RSU.

M. VALLÉE.– Dans le RSU, à une époque, on avait le ratio titulaires/contractuels et cela devait tourner autour de 20 à 25 %. Si l'on fait 614 rapportés à 1 171, je suis désolé de vous contredire, mais on voit qu'il a fortement augmenté.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas une volonté politique. Dont acte. Il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. La volonté politique, et je l'affirme, est bien de recruter des titulaires.

Cependant, il faut aussi faire tourner l'université, quand on ne peut pas recruter de titulaires pour des raisons qui sont parfois très conjoncturelles. Et l'on sait la difficulté

de recruter des titulaires et de faire passer des concours également à des gens qui sont installés.

Je ne sais pas si c'est une discussion à avoir en conseil d'administration, on peut avoir cette discussion ailleurs. En tout cas, la volonté politique n'est sûrement pas de recruter des contractuels. Il faut que ce soit clair, et c'est clair.

M. VALLÉE.– Que vous ayez souhaité recruter des titulaires, mais que vous n'ayez pas pu, je l'entends tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT.– A un moment donné, on ne met personne, c'est plus simple.

M. VALLÉE.– Oui, mais des contractuels, cela accentue aussi le *turnover* dans les services.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est une autre question et l'on peut en débattre.

M. GILBERT.– Juste une observation. A l'échelle nationale, le ministère de la Fonction publique s'est ému de voir une chute absolument spectaculaire des candidatures aux concours, quels que soient les concours. Je n'ai plus en tête les données, mais dans mon souvenir, par rapport à il y a dix ans, cela a été divisé quasiment par deux, voire plus que par deux.

C'est un vrai sujet d'inquiétude au niveau national. Le fait qu'à l'UPEC, on puisse avoir des difficultés à recruter par concours est le reflet d'une tendance qui n'est pas propre aux universités et qui s'observe à l'échelle nationale.

M. LEVREL.– Si le ministère est surpris, cela fait quand même un certain temps qu'il nous annonce qu'il veut contractualiser.

M. LE PRÉSIDENT.– Dans le contrat d'objectifs, de moyens et de performance, on a un schéma directeur RH, justement, et Je pense que le premier mot qui vient, c'est l'attractivité. Un élément important est de créer de l'attractivité sur notre université, comme sur d'autres d'ailleurs, dans un contexte en Ile-de-France particulièrement tendu, y compris sur les recrutements, que ce soit d'ailleurs des titulaires ou des contractuels. En tout cas, la volonté politique n'est sûrement pas de recruter des contractuels, mais bien des titulaires.

M. LEVREL.– Concernant les volumes d'emploi, j'ai fait le total de l'emploi enseignants et enseignants-chercheurs, tous statuts confondus, titulaires, CDI et CDD, et j'ai remarqué qu'au BI 2024, il était prévu 11 emplois de plus qu'au BR 2023.

Or la campagne d'emploi qui a été soumise en conseil d'administration entérinait 30 emplois non remplacés, c'est-à-dire qu'un certain nombre de supports vacants

n'étaient pas publiés. Certains étaient remplacés par des contractuels, des ATER, à la demande de certaines composantes ou avaient des changements de statut pour faire des économies.

Mais, finalement, 30 supports étaient laissés totalement vacants. Or, là, on voit 11 emplois d'enseignants-chercheurs de plus. Cela voudrait dire qu'il y aurait 41 emplois supplémentaires quelque part, donc prévus en 2024.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a eu des recrutements qui manquent dans le cadre du BI, notamment sur les fonds fléchés. C'est sûr. Je n'ai pas en tête le chiffre, mais il y a eu des créations.

M. LEVREL.– Cela ferait 41 créations en un an ?

M. LE PRÉSIDENT.– Non. On va laisser Aline répondre parce que je n'ai pas le détail. Je ne sais pas si Aline peut répondre.

Mme MOULIN.– Il me semble que dans la note, nous avons fait œuvre de netteté en indiquant que nous allions écrire au ministère. A ce jour, nous comptabilisons 26 postes d'enseignants ayant été créés entre 2021 et 2023 par le ministère, mais non reportés dans la notification.

Cela veut dire que durant ces périodes, nous avons reçu de l'argent avec une consigne du ministère d'en faire des emplois. A chaque création d'emplois sur 2021, 2022 et 2023 opérée avec ces enveloppes fléchées, vous savez comment cela fonctionne. On sollicite une création au ministère, un emploi d'enseignant-chercheur est numéroté, on va dire.

Nous avons comptabilisé tout cela, mais finalement, il ne nous est jamais revenu une notification SCSP, également sur le volume d'emplois, ajustée de ces emplois créés. C'est ce qui est mentionné, à savoir la création de 26 emplois d'enseignants non pris en compte dans la notification, mais qui impacte le plafond initial.

Pour nous, c'est une difficulté à suivre. On a mentionné le fait qu'on allait écrire au ministère pour réajuster ce plafond d'emploi afin que l'on puisse repartir sur des bases saines. Oui, effectivement, si en faisant les additions, on ne s'y retrouve pas, c'est un petit peu normal. On essaie de s'y retrouver nous-mêmes.

M. LEVREL.– Si j'entends bien, des personnes ont été recrutées, mais comme l'Etat n'avait pas relevé le plafond d'emploi, ces personnes n'étaient pas sur un support Etat. Ils avaient été recrutés hors SCSP dans les tableaux.

Mme MOULIN.– Exactement.

M. LEVREL.– Si je totalise aussi l’emploi hors SCSP par rapport au BR 2023, il augmente aussi. Il y a une variation de plus 5 par rapport au BR 2023. Si l’on prend en compte l’ensemble de l’emploi enseignants et enseignants–chercheurs sous plafond d’Etat et hors plafond d’Etat, on se retrouve avec une augmentation de 16 postes. Sachant qu’il y a 30 postes laissés vacants, cela veut dire que plus 46 postes, tous statuts et tous supports confondus, sont prévus en 2024 par rapport à 2023.

Mme MOULIN.– Oui. On parle de support et l’on est en ETPT aussi.

M. LE PRÉSIDENT.– Peut-être que l’on pourra communiquer l’ensemble du détail. Nous pouvons nous féliciter qu’il y ait des emplois. Après, il faut voir le détail. Peut-être que l’on pourra vous le donner directement. Il y a peut-être des subtilités entre support, ETPT, tout cela.

M. VALLÉE.– On aurait pu mettre dans ce tableau, même s’il doit être présenté de cette manière, les postes gelés.

M. LE PRÉSIDENT.– Les postes qui ont été gelés dans la campagne d’emploi ? Normalement, non. Ce n’est pas le sujet.

M. VALLÉE.– On ne les voit pas. Où sont-ils ? Ils sont quand même dans le plafond. Ils seront dans le plafond Etat, mais ils ne seront pas consommés. C’est cela ?

M. LE PRÉSIDENT.– Ils existent, les postes, de toute façon. Après c’est la masse salariale. Ce n’est pas la même chose.

M. VALLÉE.– Ils sont là, dans les 1 202, mais en consommés, l’année prochaine, on verra 1 202 moins les 30.

M. LE PRÉSIDENT.– L’année prochaine, il ne se passera rien parce que l’on sera sur un bout d’année. Ce sera 500 000 euros, à peu près, de masse salariale.

M. VALLÉE.– Comme j’ai lu la note, il y avait déjà 250 000 euros des BIATSS reconduits de 2022. Déjà, depuis un an ou deux, la masse salariale BIATSS, avec le *turnover*, etc., a un effet sur les finances de l’UPEC.

M. LE PRÉSIDENT.– Indéniablement, mais pas volontairement. Si tu ne peux pas recruter, tu laisses un trou entre titulaires et contractuels. Ce n’est pas une volonté, c’est mécanique.

M. VALLÉE.– Tout à l’heure, vous avez parlé d’un séminaire qui a été organisé pour le retour à l’équilibre. Vous avez dit que le diagnostic était fait. Est-ce que l’on pourrait avoir le diagnostic en tant que membres du conseil d’administration ?

M. LE PRÉSIDENT.– On s'éloigne vraiment du sujet. Est-ce que le plan sera proposé ? Il y aura une présentation du plan. Là, on est hors conseil d'administration.

M. VALLÉE.– C'est une des prérogatives du conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas dans l'ordre du jour, excusez-moi. Il faut suivre un ordre du jour.

M. VALLÉE.– La discussion autour du plan de retour à l'équilibre ne sera pas abordée pendant le conseil d'administration budgétaire où l'on parle du BI 2024 ? C'est une question d'un administrateur et c'est dans les prérogatives des membres du conseil d'administration.

Mme DUBOCAGE.– En fait, il va être présenté quand on présentera le compte financier 2023. C'est à ce moment-là que c'est fait au niveau du conseil d'administration.

M. VALLÉE.– Je reformule. J'ai parlé du diagnostic. Là, vous parlez du plan de retour à l'équilibre.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est bon. On ne va pas perdre plus de temps là-dessus.

M. GILBERT.– Il ne s'agit pas de perdre du temps, mais juste de faire comprendre aux administrateurs les raisons expliquant la réponse qui vient d'être donnée.

Dans le plan de retour à l'équilibre, il y a plusieurs phases. Il y a une phase de diagnostic, une phase de chiffrage, une phase d'écriture, etc. La phase de diagnostic, c'est l'identification de leviers et de potentielles marges de manœuvre. Ensuite, il y a une phase de chiffrage. La phase de chiffrage consiste à modéliser les économies qui peuvent être réalisées en actionnant différents leviers.

Aujourd'hui, nous en sommes à la phase de chiffrage. Cela veut dire que nous ne sommes pas en capacité de donner des éléments précis sur l'intensité des économies, puisque précisément, on travaille dessus. Autrement dit, le dossier est en cours d'instruction.

Nous avons une temporalité qui est prévue par les textes, par le Code de l'éducation. Il y aura un point avec le rectorat au mois de février et un vote au Conseil d'administration au mois de mars.

Evidemment que l'on va vous tenir informés de l'avancement de ce dossier. Mais, aujourd'hui, nous parlons du budget initial 2024. Il n'est absolument pas possible de répondre sur le fond à la question posée, précisément parce que le dossier est en

cours. Ce n'est pas une volonté de ne pas répondre, c'est juste la nécessité de faire une réponse d'attente parce que le dossier est en cours.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. VALLÉE.– Effectivement, concernant le plan de retour à l'équilibre, on verra cela plus tard.

Qu'avez-vous fait de toutes les recommandations qui ont été faites, début février et peut-être même avant, puisque vous avez eu des échanges avec la Cour de la république qui a audité l'UPEC ?

M. LE PRÉSIDENT.– La Cour des comptes.

M. VALLÉE.– J'ai économisé un mot.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a plusieurs cours de la république.

M. VALLÉE.– En effet. Déjà, on abordait la problématique du recouvrement de certaines factures. On a comparé des contrats de recherche, etc. Et il était indiqué aussi, puisque l'on a parlé d'investissements pluriannuels pour la stratégie immobilière, la révision dès 2023 de la stratégie immobilière. On n'a rien vu dans ce conseil d'administration. Ce sera aussi remis à plus tard ? Ce sont des recommandations de cette Cour de la République et, là non plus, on n'a pas avancé.

M. GILBERT.– Si.

M. VALLÉE.– Quand je vois « *dès 2023* », je m'attends, en 2023, à avoir quelque chose. On n'a rien eu, on est d'accord ?

M. GILBERT.– Le rapport de la Cour des comptes qui dresse un constat de plusieurs éléments sur lesquels il y a des marges de progression possible, a évidemment été discuté et analysé. Il a été convenu de réinterroger le modèle d'allocation des moyens au sein de l'université dans le cadre de l'année 2024, de manière à pouvoir réfléchir de manière collective sur le diagnostic et sur les changements qui peuvent être repérés, sachant que c'est un sujet majeur qui mérite d'être instruit de façon collective. Et il faut qu'il y ait une adhésion aux mesures qui seront prises. Ce dossier est en cours. Ce sera fait cette année.

Par ailleurs, le PREF est l'occasion de tirer profit d'un nombre significatif de recommandations de la Cour des comptes en termes d'améliorations. Dans le cadre du séminaire qui s'est tenu pour le PREF, le 12 décembre, nous sommes partis dans les discussions et dans l'analyse des leviers à mettre en œuvre sur un grand nombre de recommandations précisément issues du rapport de la Cour des comptes. Cela

veut dire que nous travaillons concrètement sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes.

Lorsque nous vous présenterons ce PREF, qui donnera lieu évidemment à un débat et aussi à un vote, vous constaterez que c'est un travail très approfondi, avec beaucoup de données qui ont été produites. Il y a un travail de fond qui n'est pas du tout abstrait, avec de vraies propositions issues du rapport de la Cour des comptes qui a été aussi une aide. Il faut le reconnaître.

M. LE PRÉSIDENT.– D'autres questions avant que l'on passe au vote ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Mme HMAMOU.– Il y a un petit changement au niveau des procurations. Monsieur Darribère a donné procuration à Monsieur Gilbert.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. J'ouvre le vote. Qui s'oppose ? Par procuration, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Par procuration, qui s'abstient ? Merci.

Je vous propose d'avancer.

M. LEVREL.– Excusez-moi, je voudrais faire juste une petite remarque. Pour un conseil d'administration budgétaire, je rappelle à tout le monde qu'il faut un quorum physique.

M. LE PRÉSIDENT.– On a le quorum.

M. LEVREL.– Il faut au moins que la moitié des membres soient présents. Il se trouve que ce que l'on peut appeler les listes d'opposition – je pense que c'est clair pour tout le monde – ont décidé de siéger. Si nous avions voulu bloquer le budget, nous aurions pu ne pas siéger et le quorum physique n'aurait pas été atteint.

Il serait souhaitable que les élus se mobilisent pour représenter les gens qui les ont élus et siègent physiquement en conseil d'administration pour administrer l'université.

M. GILBERT.– Ta remarque est fort juste, Lucas, mais il se trouve que nous sommes le 22 décembre, que plusieurs collègues nous ont signalé qu'ils étaient malades et que, malheureusement, ils ne pourraient pas être physiquement présents pour cause de maladie.

Cependant, cela n'ôte rien à la pertinence de ta remarque.

Le conseil d'administration approuve le budget initial pour l'année 2024 à la majorité avec 22 voix pour, 6 voix contre et une abstention.

2. RESSOURCES HUMAINES

M. GILBERT.– Nous passons au point 2, ressources humaines, avec deux sujets que nous allons analyser de manière successive. Le premier point porte sur la campagne d'emplois BIATSS pour l'année 2024 et le second, que nous aborderons après, porte sur les sections CNU proposées au repyramidage.

2.1 Approbation de la campagne d'emploi BIATSS pour l'année 2024

M. GILBERT.– Un mot d'introduction sur le point de la campagne d'emplois BIATSS pour l'année 2024, pour rappeler que cette année nous avons eu à analyser les enjeux de la campagne d'emploi entendue *stricto sensu*, dans un contexte de crise budgétaire.

En effet, vous le savez, nous avons un déficit pour la seconde année consécutive. Il s'est dégagé une vie d'émotion au sein de la communauté sur la question du gel des postes. Nous avons même observé que des communiqués de certains syndicats s'alarmaient par anticipation sur le risque que les BIATSS fassent l'objet d'une mesure de gel significative.

Pourtant, nous avons dès le mois d'août, très en amont, indiqué – et je l'avais écrit dans un courrier aux doyens, qui a été relayé par un syndicat – que nous ne réserverions pas le même traitement ni la même analyse à la question des enseignants et enseignants-chercheurs d'une part, et à la question des BIATSS d'autre part, pour tenir compte de la situation spécifique des BIATSS, pour lesquels des remplacements par des vacataires ne peuvent pas du tout être opérés d'une manière comparable avec le remplacement des enseignants et des enseignants-chercheurs.

(Enregistrement 6)

On tire également le constat que la qualité du service est une attente primordiale de la part de l'ensemble des communautés, que ce soit nos étudiants, nos collègues enseignants et enseignants-chercheurs et même nos collègues BIATSS, qui se sollicitent entre eux, entre directions. Nous avons pris le parti de faire le plus possible pour épargner la campagne des BIATSS et de ne pas procéder à du gel.

Je dois reconnaître que la proposition qui vous est faite tient cette promesse puisque sur l'ensemble des postes qui sont demandés, il y a eu une attitude de soutien des BIATSS extrêmement forte, qui a d'ailleurs conduit le CSA à s'abstenir de manière unanime, les représentants du personnel signifiant que c'était une abstention positive, entre guillemets, et pas une opposition. Cette abstention signifiait qu'il y

avait quand même une reconnaissance de la pertinence de la proposition, quand bien même ils n'ont pas voté pour.

Sur les différents types de demandes qui ont été effectuées, il a été le plus possible décidé de les soutenir :

- 89 demandes de maintien, 83 propositions de maintien.
- 31 demandes de transformation, 1 proposition de transformation.
- 57 demandes de création, qui sont les demandes les plus exigeantes pour l'établissement, 18 demandes acceptées, dont 9 sur financement dédié et 8 sans financement. Il s'agit à chaque fois de contractuels non pérennes.
- Des réactivations ont également été demandées : 25 demandes, 20 propositions de soutien.

On peut donc dire que dans le contexte qui est le nôtre, l'équipe politique a fait une proposition qui véritablement soutient les BIATSS le plus possible.

Peut-être un mot de notre DRH.

Mme MOULIN.– Cela me donne l'occasion de saluer le travail produit par l'ensemble des services qui nous ont adressé leurs demandes dans le cadre des dialogues de gestion. C'est un tableau de 240 lignes, comme je l'ai déjà dit, et tout le travail de traitement de Nathalie et de l'équipe pour présenter cette campagne d'emploi. Comme l'a rappelé Simon Gilbert, ce sont :

- Des demandes de maintien.
- Des demandes de transformation, de ce que l'on appelle le repyramidage.
- Des demandes de réactivation sur lesquelles nous ne nous sommes pas prononcés. Nous n'avons pas questionné à nouveau l'opportunité de ces emplois puisque cela s'était déjà fait dans d'autres campagnes d'emploi. Les réactivations sont des emplois qui ont été créés et qui n'ont pas été pourvus, mais qui, par contre, vont avoir un impact sur le budget 2024 que vous venez de voter.
- Des emplois de création, ce qui nous a le plus interrogés. Effectivement, certains apportaient un financement, très bien. Et sur les 8 emplois soutenus malgré tout, nous avons pris le soin de regarder à la fois la priorité et, vu la transversalité de ces emplois, le fait qu'ils servent le maximum de monde.

Enfin, un dernier point, qui n'a pas été évoqué par Monsieur Gilbert, ce sont les ouvertures de concours. On a été un peu surpris par le volume des demandes, plus

de 70 ou 75. Ils sont ramenés à 50 lorsqu'on les traite ligne à ligne et que l'on constate que la raison de la demande d'ouverture de concours, finalement, n'est plus d'actualité, car l'agent qui était visé a déjà réussi un concours, nous a quittés, etc.

Ce qui est proposé ici, c'est l'application stricte de la règle. Vous le savez, pour les emplois de catégorie A et B, lorsque l'on ouvre des concours externes, on peut les doubler et ouvrir des concours internes. Nous avons tenu compte de ce que nous pouvions faire. Il était demandé 8 concours externes, il y aura donc 8 concours internes, plus les emplois des concours au titre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, BOE. C'est ce que nous présentons sur cette campagne d'emplois.

Il y a une nouveauté. Les composantes, tous les demandeurs, tous les services, toutes les entités ont reçu une fiche d'engagement. En effet, faire du concours et donc faire du recrutement de titulaires sur concours, c'est très impliquant. On a donc adressé aux structures une fiche d'engagement pour que le N+1 s'engage à accompagner l'agent dans sa préparation à son concours, et que l'agent s'engage à bien préparer son concours et suivre les formations, dans l'idée d'accompagner le plus de monde possible à la réussite.

En effet, nous constatons deux choses. D'abord, nous offrons des concours et nos agents ne les réussissent pas toujours. Et lorsqu'ils ne les réussissent pas, cela nous met dans l'obligation de recruter la personne qui est lauréate du concours, à moins que le concours soit infructueux. Et, souvent, l'emploi est occupé. C'est la difficulté.

C'est un petit peu ce que nous avons évoqué tout à l'heure. Le fait d'avoir beaucoup de contractuels, c'est bien, mais ce n'est pas bien. Lorsque l'on veut en faire des titulaires, il faut qu'ils réussissent le concours, d'autant plus que lorsque nous avons des lauréats externes à nos concours, nous avons du mal à les caser parce que l'emploi n'est plus libre.

Il faut prendre conscience de la temporalité. Entre le moment où nous émettons le besoin et celui où nous avons des lauréats de concours, un an s'est passé, voire plus, et les choses ont changé. C'est donc une gymnastique que nous nous sommes engagés à accompagner, à faire, mais ce n'est pas évident.

J'en profite, puisque l'on s'est engagé à le faire, pour faire un petit erratum et un correctif sur le tableau des concours, en page 12. Nous avons identifié un concours IGE externe BAP B, et nous n'avons pas identifié la bonne colonne, la FST. Nous nous sommes trompés de ligne, c'était au-dessus. La FST n'a pas demandé de concours BAP J, mais elle a bien demandé un concours IGE BAP E. C'est seulement un ajustement, rien de moins, mais autant faire les choses précisément.

Une demande est faite hors micro. Sophie Renaut demande s'il est possible de poser une question.

M. GILBERT.– Oui, c'est possible. Peut-être après les administrateurs.

M. LEVREL.– J'ai une question ou une remarque, un sujet de réflexion à propos de la politique de l'emploi. Vous parliez de la titularisation par concours. Je constate dans mon service d'enseignement, mais c'est peut-être un cas un peu particulier, que l'on a besoin de techniciens de laboratoire d'enseignement en sciences. Et il est extrêmement difficile de trouver des candidats.

La quasi-totalité des candidats que l'on a depuis une dizaine d'années n'a pas la nationalité française, ils ne peuvent donc pas passer le concours. Comme ce sont des personnes de valeur, nous ne demandons évidemment pas l'ouverture du concours puisque cela signifierait qu'on les rejette. Se pose donc la question de la « CDIisation ».

Syndicalement, évidemment, je ne suis pas favorable au fait de remplacer des fonctionnaires par des CDI et de faire cohabiter au sein de l'institution des gens de statuts différents qui sont titulaires. Cela pose des problèmes.

Cependant, la conséquence de la politique qui consiste à dire que l'on ne cherche à titulariser les agents que par le concours a une conséquence. Les agents en CDD voient leurs CDD renouvelés une fois, deux fois, trois fois. Et comme la loi Sauvadet impose de CDIser des agents qui sont en poste depuis quatre ou cinq ans en CDD, à la fin, leur contrat n'est pas renouvelé. L'agent est, entre guillemets, remercié. Son contrat arrive à échéance et il n'est pas renouvelé. Sinon, cela signifierait qu'on le CDIse.

On est amené à chercher encore un nouvel agent qui va occuper un emploi en CDD pendant un an, dont on demandera le renouvellement, etc. Cela crée une perte de savoir-faire dans le service. C'est compliqué d'avoir un *turnover* comme cela. Par ailleurs, les agents recrutés n'ont ainsi pas d'autre perspective que d'être en CDD.

M. LE PRÉSIDENT.– Quelle est la question ?

M. LEVREL.– Je vais y venir. Ils n'ont pas d'autre perspective que de rester au mieux en CDD pendant quatre ans, et après de partir. Ces agents de nationalité étrangère, maintenant, ne peuvent même plus solliciter la nationalité française, puisque les services du ministère de l'Intérieur demandent que l'agent ait un CDI pour pouvoir demander la nationalité française. Par conséquent, ces agents, même si l'emploi les intéresse, ne restent même pas les quatre années de CDD qu'ils peuvent faire parce que cela les empêche dans leur vie personnelle.

Je vais en venir à ma question. On constate depuis très longtemps, dans les tableaux d'emploi, que l'emploi CDI ne progresse pas et qu'il y a beaucoup d'emplois en CDD. *Grosso modo*, les effectifs sont les mêmes. Il y a un peu moins de 1 000 agents BIATSS sur support Etat depuis toujours. Même si je conçois que dans certains services, il y a un peu plus de travail, qu'il y aura des périodes creuses, des cycles, etc., globalement, il y a à l'UPEC mille BIATSS sur support Etat.

Pourquoi ne pas ouvrir plus de CDI pour des agents, ce qui va stabiliser les fonctions et améliorer le fonctionnement des services ? Cela éviterait des pertes de savoir-faire. Ce sont des agents dont, de toute façon, on aura besoin. On aura toujours besoin d'agents. On ne va pas faire, comme vous l'avez dit, une campagne d'emploi sur le dos des BIATSS.

M. LE PRÉSIDENT.– On peut t'arrêter tout de suite. On n'est pas contre le fait de les CDIser. De toute façon, tu as un support financier, tu as une masse salariale. Je ne comprends même pas quelle est la question.

M. LEVREL.– La question est de savoir quelle est la politique officielle de l'université.

M. LE PRÉSIDENT.– On va répondre.

M. LEVREL.– Dans les services que je fréquente, ce n'est pas cette réponse qui est donnée.

M. LE PRÉSIDENT.– D'accord. On va répondre clairement.

Mme MOULIN.– Vous l'avez évoqué en préambule de votre question. On est partagé entre le fait de vouloir faire une fonction publique de fonctionnaires et d'avoir une fonction publique performante, c'est-à-dire ne pas perdre les savoirs, les compétences, etc. Cela nous fait osciller entre les deux.

Il faut construire quelque chose qui garantira la pérennité du service. Cela veut dire que collectivement, on doit parfois s'asseoir sur une de nos valeurs ou un de nos principes, ce qui veut peut-être dire dans certains cas le fonctionnariat, pour travailler sur la pérennisation.

La stratégie, on va la travailler ensemble dans le cadre d'un schéma directeur RH, par exemple, pour se mettre d'accord. Si l'on me demande mon humble avis, je dirais qu'il faut faire en sorte que les services publics tournent et tournent bien avec les bonnes compétences. De temps en temps, le statut est empêchant, ce qui ne nous empêche pas de trouver des solutions.

Arriver à du CDI par défaut, c'est assumer collectivement une mauvaise gestion, puisque cela veut dire que l'on a attendu six ans pour se poser les bonnes questions.

Et, quelque part, lorsque l'on a quelqu'un de compétent qui sait faire, au bout de deux, trois ou quatre ans, on sait qu'il est bien et, si l'on est tous d'accord, on lui propose un CDI et l'on n'en parle plus.

Cela veut dire aussi, très égoïstement, que c'est moins de travail pour nous, y compris en RH. On a quelqu'un qui est serein sur un poste, qui peut lui-même transmettre un savoir. C'est tout bénéfice pour tout le monde, y compris pour la masse salariale. Mais cela remet aussi en cause nos principes premiers. C'est quelque chose qu'il faut que l'on discute ensemble, que l'on construise ensemble.

M. GILBERT.– Juste une remarque, Lucas, sur le fait qu'il faudrait avoir la nationalité française pour être fonctionnaire. En réalité, ce n'est pas le cas. Au sein de l'Union européenne, il y a un principe de liberté de circulation des travailleurs. Et les postes de la fonction publique, sauf exception pour certains postes inhérents à la souveraineté, des postes comme la direction des Renseignements, etc., quasiment tous les emplois de la fonction publique sont ouverts aux Européens. Autrement dit, c'est assez largement ouvert. Par contre, je suis d'accord sur le fait que les extra-Européens relèvent d'un autre cadre.

M. LEVREL.– Tu as parfaitement raison, mais les cas auxquels j'ai affaire ne sont pas issus de l'Union européenne. J'ai fait donc ce raccourci puisque la nationalité française leur est demandée et ils ne l'ont pas. Effectivement, la condition n'est pas la nationalité française. C'est la nationalité dans l'Union européenne.

Je suis très heureux d'entendre qu'il y a une réflexion à mener et que l'on est un peu sur la même longueur d'onde avec Madame Moulin, avec ce que vous avez exposé. Et j'espère que le conseil d'administration sera impliqué dans cette réflexion, j'espère que l'on fait appel à la matière grise des administrateurs.

J'ai une question technique à vous poser. Est-ce que l'on pourrait ouvrir un concours à un agent en CDI ? Pour un agent de nationalité étrangère, hors Union européenne, qui donnerait satisfaction, on pourrait imaginer, dans cette stratégie à élaborer, ouvrir un CDI et une fois qu'il a obtenu la nationalité, ouvrir le concours en le préparant au concours avec tous les engagements que vous avez évoqués.

Mme MOULIN.– Vous avez cité les étapes. Pour la CDIisation, on est sur une logique de pérennisation de l'agent, une sortie de la précarité sociale, une pérennisation des savoir-faire et des compétences sur le poste. D'accord, CDI.

Après, il a à faire une démarche qui lui est propre, personnelle. Nous ne pouvons pas l'aider là-dessus. C'est l'obtention de la nationalité française. Et puis, un concours.

Très bien. C'est avec, malgré tout, ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire le fait de l'accompagner pour qu'il l'ait.

En plus, sur les BAP A, B et C, les BAP instrumentation, les BAP techniques, les concours sont suffisamment rares pour qu'il puisse y avoir de la concurrence. Et s'il ne l'a pas, il y a un risque quand même. Mais par étapes, tout est possible.

M. LE PRÉSIDENT.– On va faire cela dans le cadre du schéma directeur.

M. GILBERT.– Oui, on abordera ce sujet dans le cadre du schéma directeur RH, mais on mène une réflexion sur le recours plus significatif aux CDI, notamment pour tenir compte du *turnover* très important à l'UPEC et la nécessité d'avoir une politique d'emploi attractive. On en discute.

M. VALLÉE.– Je m'étonne du faible nombre d'ouvertures de concours. On est à 16. Vous expliquez que des gens sont recrutés comme contractuels, d'accord. Et quand on est contents d'eux, étrangers ou pas, etc., et peu importe, ils ont vocation à être recrutés. Ce recrutement passe par l'ouverture d'un concours.

On recrute des contractuels, c'est très bien. A un moment donné, on est content d'eux et l'on ouvre un concours pour les recruter. Le changement de statut s'opère par un concours. Je reviens au tableau 1. A un moment donné, il y a un creux dans l'ouverture des concours. On devrait voir à N+1 ou N+2 une petite augmentation pour absorber ces gens dont on est très content.

Mme MOULIN.– Oui. La difficulté à laquelle nous avons été confrontés, c'est que finalement, comme vous le dites, nos contractuels sont dans nos murs depuis un certain temps. On nous demande des ouvertures de concours internes et l'on ne nous a demandé que 8 ouvertures de concours externes. D'accord ?

Cela n'empêche pas – je suis bien d'accord avec vous, parce que je vous entends réfléchir – que nos agents internes, qui peuvent se présenter sur un concours interne, se présentent également sur nos concours externes. Ce n'est pas un problème.

Mais on n'a que 8 demandes externes et l'on ne peut pas ouvrir, demain, 25 concours externes parce que cela nous engage à recruter 25 agents, alors que ces emplois sont occupés, aujourd'hui. On n'a eu aucune demande de concours pour un emploi vide. Si nous ouvrons des concours, qu'ils soient internes ou externes, alors que ce sont nos candidats qui vont s'y présenter, c'est potentiellement mettre des gens dehors.

M. VALLÉE.– Je suis d'accord avec vous. Soyez vigilants dans la constitution de certains jurys. Cela évitera certains problèmes.

Mme MOULIN.– Sans problème, Monsieur Vallée.

M. VALLÉE.– Je ne dis pas que le jury n'est pas souverain ni quoi que ce soit, mais il y a des choses aberrantes.

Pour votre information, Madame Moulin. En 2016, l'UPEC ouvrait 32 concours. Je ne vais pas vous le détailler. En 2022, c'est 23. En 2021, c'est 22. Et en 2023, c'est 16. Vous voyez ? C'est un constat.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est un constat. C'est factuel, mais cela ne veut pas dire quelque chose.

M. VALLÉE.– Cela ne veut rien dire.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a plusieurs interprétations. Je pense qu'il faut en rester là parce que le temps passe. Je pense que c'est une discussion à avoir en groupe de travail. Là, on est sur la campagne d'emploi. C'est passé en CSA, etc. Je pense qu'il faut aussi avancer sur la campagne d'emploi et son vote.

M. VALLÉE.– Je vais faire un commentaire, qui n'est pas que le mien. C'est aussi celui aussi du SGEN et de la CGT.

M. LE PRÉSIDENT.– Très bien.

M. VALLÉE.– Au vu de ce tableau numéro 1, on voit qu'effectivement il y a des supports de fonctionnaires occupés, des supports de fonctionnaires titulaires. On n'avait pas cette information, la dernière fois, au CSA. Nous militons pour recruter des titulaires sur les emplois de titulaires. J'ai entendu votre argument avec la crainte, effectivement, s'il y a un contractuel dessus, que l'on soit obligé de s'en séparer. Mais, là, cela a changé la donne. Et les consignes de mes collègues, après réflexion, ce sera de voter contre.

M. LE PRÉSIDENT.– Très bien. En même temps, j'entends aussi Lucas qui dit : *« J'ai un CDD qu'il faut mettre en CDI parce que c'est une compétence que l'on perd. »* Ensuite, on explique que l'on n'est pas contre le fait de CDIser. Effectivement, et ce n'est pas le titulaire. C'est un peu bizarre. Très bien, j'ai entendu.

M. VALLÉE.– Le poste qui est affiché dans le tableau 1, d'accord. C'est la diminution de l'ouverture des concours depuis un certain nombre d'années, et c'est l'augmentation justement de ces contractuels. C'est tout.

M. LE PRÉSIDENT.– La directrice a parfaitement expliqué les choses.

M. VALLÉE.– Tout à fait. La présentation est sincère et véritable. Je le redis, quand c'est clair et honnête.

M. LE PRÉSIDENT.– Après, c'est l'interprétation que l'on regarde.

M. VALLÉE.– Nous, les syndicats, on a des combats.

M. LE PRÉSIDENT.– Moi aussi, j'ai des combats. L'emploi est un combat. L'opposition n'est pas forcément là où elle est dite. On peut renverser les choses.

J'ouvre au vote. Pour les procurations, c'est bon ? D'accord. Qui s'oppose ? Par procuration, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Par procuration, qui s'abstient ? Merci.

M. GILBERT.– Vous avez eu le temps de noter ? C'est bon ? Très bien.

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emploi BIATSS pour l'année 2024, à la majorité avec 22 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

2.2 Approbation des sections CNU proposées au repyramidage PR

M. GILBERT.– Nous passons au point suivant qui concerne l'approbation des sections CNU proposées au repyramidage pour les postes de professeur.

Petit rappel du dispositif, la LPR a prévu de faire diminuer le déséquilibre entre les statuts de professeur et de maître de conférences avec la perspective, en cinq à sept ans, de faire passer le nombre de professeurs de 15 000 à 18 000.

La méthode de l'Etat a été d'identifier, au sein de chaque établissement, des sections CNU présentées comme déficitaires de manière prioritaire. Cependant, ces prévisions ne tiennent pas compte d'un élément, qui est relatif au nombre de candidats potentiels au sein de chaque section identifiée comme déficitaire.

Cela signifie concrètement que lorsque nous recevons une notification à travers laquelle le MESRI nous dit : « *Pour cette année, nous avons identifié X sections sur lesquelles nous attirons votre attention d'une façon particulière* », la liste n'étant jamais fermée, c'est-à-dire que nous pouvons ajouter des sections, le MESRI ignore combien nous avons de candidats répondant aux conditions d'ancienneté, de titularité d'une HDR ou d'un doctorat d'Etat, celui-ci faisant l'office de HDR pour le repyramidage.

Cette question du nombre de titulaires n'est pas sans intérêt si nous mettons un poste dans une section où il n'y a pas de candidats, ou pas un nombre de candidats suffisant ou de candidats qui réussiraient à être lauréats, c'est-à-dire à avoir des évaluations qualitativement satisfaisantes.

En effet, je ne l'ai pas mentionné, c'est l'occasion de le dire. Le circuit implique que des évaluations soient appréciées et portées sur le dossier des candidats. Il y a une évaluation, tout d'abord, du CNU, qui doit dire si c'est très favorable, favorable ou

réservé. Il y a une évaluation ensuite par ce que l'on appelle le comité de promotion, qui se réunit pour discuter du niveau des dossiers, sélectionner ceux qui ont vocation à aller à l'audition, et s'il y a une difficulté à départager les dossiers qui auront vocation à aller à l'audition, de permettre au président d'arbitrer.

Ensuite, une fois que les candidats qui vont à l'audition ont été désignés, le comité de Promotion se réunit de nouveau, auditionne, émet un avis, opère un classement et donne l'occasion au président de l'établissement de choisir la liste qu'il fera remonter au MESRI. Le MESRI, ensuite, soumet au Président de la République le soin d'adopter les décrets de nomination.

Cette année, nous avons 17 sections que le MESRI a identifiées comme étant notamment prioritaires, ce qui veut dire que la liste n'est pas close. Et il apparaît, dans un certain nombre de ces sections, qu'il n'y a pas de candidatures.

En effet, dans les sections identifiées pour l'année 2024, il y a 5 sections où il y a 0 candidat et 5 sections où il y a 1 candidat. Quand je dis « candidat », je parle de candidats potentiels. On ne sait pas si les collègues auront le désir de candidater. En tout cas, ils répondent aux conditions. Nous avons 4 sections où il y a 2 candidatures possibles, 1 section où il y en a 3 et 1 section où il y en a 6. Or nous avons 6 postes.

Si l'on s'en tient aux sections que le MESRI a identifiées cette année, nous prenons un risque extrêmement important de laisser des postes non pourvus, compte tenu du caractère peu nombreux des collègues en capacité de candidater.

Nous avons donc, au sein de l'équipe politique, adopté une démarche de prudence et fait le pari qu'il nous fallait proposer des sections plus larges. Nous avons donc opéré un recensement de l'entièreté des sections dites déficitaires. Le déficit se mesure à partir de la non-satisfaction du chiffre de 40 % de professeurs.

Si une section a 40 %, elle n'est plus déficitaire, et si elle a moins de 40 %, elle est déficitaire. J'entends bien que c'est 40 % au sein de l'effectif global, dans le champ scientifique et à l'échelle de l'établissement. Ce n'est pas à l'échelle d'une UFR ou d'un laboratoire, mais bien à l'échelle de l'établissement.

Nous avons 28 sections avec un nombre de candidatures qui varie. Dans le document que vous avez dans le SharePoint, qui a été préparé par la DRH que je remercie, nous avons, au sein de l'équipe, étudié le nombre décroissant de candidatures possibles.

Et nous avons considéré qu'à partir du moment où nous étions dans des sections déficitaires, en choisissant de retenir les sections où le nombre de candidatures est important, nous pouvions maximiser les chances, d'abord, qu'un nombre de

collègues significatif puisse tenter sa chance. C'est une façon d'ouvrir largement à la communauté l'accès aux postes. C'est une façon également de nous donner des chances pour que de bons dossiers émergent et que nous ne perdions pas de postes. C'est un point important.

Depuis que le dispositif existe, nous avons eu 4 postes non pourvus. C'est la troisième année, cette année, que nous le mettons en œuvre, mais je rappelle que la première année comptait pour deux puisqu'il y avait 2020 et 2021.

(Enregistrement 7)

Les ratios de candidatures potentielles, vous les avez devant vous :

- Section 1 : 7 candidatures.
- Section 6 : 6 candidatures possibles.
- Section 2 : 5 candidatures.
- Section 26 : 4 candidatures possibles.
- Sections 05 et 62 : 3 candidatures.
- Section 12, 23, 37, 60, 61, 63, 66 et 70 : 2 candidatures.
- Et pour les autres sections qui sont sur la dernière ligne, il y a 1 candidat potentiel.

On a également observé un phénomène qui n'est pas inintéressant, mais qui ne peut, et j'y insiste, en aucun cas constituer un critère de choix. C'est une information qui montre, en quelque sorte, le renouvellement du vivier au sein des différentes sections. Vous avez des habilitations à diriger des recherches (HDR) qui ont été soutenues dans une période récente, dans différentes sections. Il manque dans le tableau peut-être quelques sections que nous avons finalement retenues au titre de la proposition. Je pense à la section 35, où nous avons eu une HDR en 2021. Dans la 37, nous avons eu aussi des HDR en 2003 et 2016. Mais j'y reviendrai après.

Dans le milieu de la page, vous voyez que des HDR ont été soutenues dans les différentes sections, et dans certaines sections avec une augmentation dans la période récente. Des collègues, prenant conscience que le repyramidage constituait une chance pour eux de devenir professeur, se sont mis à préparer des HDR et il faut s'en féliciter.

Cela dit, on peut très bien avoir un collègue qui a soutenu une HDR il y a dix ans, qui a durant cette période travaillé et continué de renforcer son dossier. On peut aussi avoir quelqu'un qui a soutenu une HDR récemment et qui auparavant avait un dossier qui n'était pas très dense. Il n'est pas dit qu'une HDR récente vaut davantage ou est davantage prometteuse qu'une HDR ancienne. Mais par rapport au fait que nous

avons des renouvellements de viviers de candidatures possibles, je pense que c'est une information qu'il n'est pas totalement inutile à vous donner.

Lucas, je termine. J'en ai pour deux minutes, même pas.

L'équipe politique vous fait cette proposition par rapport aux postes dont nous disposons pour cette année, sachant que des sections cousines peuvent être choisies, mais pour un nombre pas supérieur à 2. En effet, il faut constituer un jury commun, et pour que le jury soit commun, il faut quand même que cela ait un sens. Donc, ce doit être des sections cousines avec un jury identique.

Il est proposé que nous ayons :

- 1 poste en sections 1 et 2, avec 13 candidatures possibles,
- 1 poste en sections 5 et 6 avec 2 postes, avec 9 candidatures potentielles,
- 1 poste en sections 35 et 37 avec 3 candidatures possibles,
- 1 poste en 61 et 62 avec 5 candidatures possibles,
- Et 1 poste en section 26 avec 4 candidatures possibles.

M. LEVREL.– Merci. J'ai une question par rapport aux nouvelles HDR dont tu as parlé. Comme tu l'as dit, dans les deux années passées, il y a eu des ouvertures qui n'ont pas été fructueuses. Avez-vous croisé les sections où il y a eu ce problème avec les nouvelles HDR, pour voir justement s'il était intéressant, dans ces sections, de rouvrir ?

M. GILBERT.– Oui, tout à fait.

M. LEVREL.– Pouvez-vous nous rappeler quelles étaient les sections où cela avait été infructueux ?

M. GILBERT.– Tout à fait. Il y a eu 1 poste infructueux, l'an dernier, en 5 et 6. Et il y a eu 4 nouvelles soutenances en 5 et 6.

M. LEVREL.– Et les années antérieures ?

M. GILBERT.– Les années antérieures...

M. THAUVRON.– En 5 et en 6, 2 postes n'avaient pas été pourvus.

M. GILBERT.– Pendant que Marion cherche l'information, la philosophie a été basée sur l'esprit du concours, c'est-à-dire de permettre à un maximum de collègues de candidater.

M. LE PRÉSIDENT.– Peut-être avez-vous d'autres questions en attendant que l'on puisse répondre.

M. LEVREL.– Je voudrais savoir si la répartition des postes dans les sections est amendable. On vient de dire qu'apparemment, cela fait plusieurs sessions qu'en 5 et 6, plusieurs postes sont ouverts et que certains ne sont pas pourvus. Là, à nouveau, il y aurait 2 possibilités de repyramidage en 5 et 6. Je vois qu'en 1 et 2, en droit, il y a 12 candidats potentiels et 1 seul poste. Est-ce que ce ne serait pas plus malin d'en mettre 2 là et 1 seul en 5 et 6 ?

M. GILBERT.– Un autre élément qui n'est pas dénué d'importance tient aussi à la question du niveau de retard des sections. En 5 et 6, ils ont un retard considérable. En 01 et 02, il y a un retard, mais qui est beaucoup moins accusé. Evidemment, on a analysé cette question, mais on a considéré que, compte tenu du retard très significatif en 5 et 6, cela avait du sens de retenir ces deux sections. Mais tu as raison, ton raisonnement est tout à fait pertinent.

M. LEVREL.– Les retenir, c'est une chose, mais ouvrir 2 possibilités ? C'est en lien avec une autre question. Est-ce qu'il n'y a pas des sections où il y a peu de candidats, mais qui seraient très déficitaires ? A la limite, si c'est très déficitaire et qu'il n'y a qu'un seul candidat, on est presque sûr, j'ai envie de dire, même si cela n'a pas trop de sens, que le poste sera pourvu. Si c'est très déficitaire, il y a une forte demande.

(Brouhaha.)

M. LE PRÉSIDENT.– Pas du tout. Si tu as un CNU qui part, tu perds le poste.

M. GILBERT.– Si quelqu'un est excellent et seul dans son couloir de piscine, il peut en effet réussir. Mais le risque n'est pas nul de perdre un poste.

Par ailleurs, par rapport à la philosophie du concours, le fait de garantir que l'on a plusieurs candidatures présente quand même un intérêt par rapport aussi aux efforts de nos collègues. Par rapport à la trajectoire de nos collègues qui déploient des efforts pour devenir professeurs, le fait qu'il y ait plusieurs possibilités de candidatures est un élément intéressant.

M. LE PRÉSIDENT.– Le temps que Marion récupère l'information, est-ce que cela bloque le vote ? Cela a l'air compliqué. On peut passer au vote.

M. GILBERT.– Avez-vous une autre interrogation ? On avance.

Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? La proposition est donc adoptée à l'unanimité.

<i>Le conseil d'administration approuve les sections CNU proposées au repyramidage PR, à l'unanimité.</i>

3. VIE DE L'ETABLISSEMENT

3.1 Approbation de la charte qualité

M. GILBERT.– Nous passons au point 3, vie de l'établissement, avec une charte qualité qui va vous être présentée par notre collègue Philippe Thiard.

M. THIARD.– Je vais vous présenter le projet de charte qualité que vous aviez dans le dossier de l'ordre du jour, avec essentiellement une mise en contexte. Le document est assez bref. Je pense que vous en avez pris connaissance.

Je vais faire un petit rappel sur l'origine de ce document. Le renforcement de la démarche qualité fait partie des attendus du projet Erasme, pour lequel nous avons été labellisés en 2022. L'amélioration de la qualité dans la conduite de nos missions fait donc partie des *work packages* qui sont au cœur du projet Erasme, avec un engagement d'intégrer l'assurance qualité et le suivi précis de nos activités dans le fonctionnement de l'université, avec un travail d'évaluation permanent à effectuer sur la conduite de nos missions.

Cette amélioration est un processus que l'on envisage de déployer sur dix ans, la durée du projet Erasme, avec un financement d'Erasme dédié pour environ 15 % du projet à ces questions relatives à la démarche qualité.

Pour positionner notre démarche qualité, on a retenu de privilégier les trois approches propres à la démarche qualité des établissements de l'enseignement supérieur.

- Une approche planificatrice, qui consiste à suivre de manière très précise la manière dont on déploie, notamment, les différents schémas directeurs dont on se dote, et en particulier le contrat.
- Une approche processus, qui est assez classique en démarche qualité et qui consiste à décomposer les activités pour mesurer de quelle manière on les déploie avec efficacité et efficience.
- Et une approche certification et labellisation que vous connaissez sûrement un peu plus, puisque c'est la partie la plus visible en général des démarches qualité. On a sur la *slide* les différents labels que l'UPEC a déjà obtenus ou est en train d'obtenir, et qui constitue une part importante de cette démarche qualité.

Cette démarche qualité est portée par un bureau de la qualité qui est au cœur du projet Erasme. Ce bureau de la qualité est une instance d'évaluation interne qui a été mise en place dans le cadre du programme, avec le souhait de l'articuler étroitement

au Centre de réussite et de bien-être étudiant, qui est un des autres dispositifs du projet Erasme.

A travers ce Centre de réussite et de bien-être étudiant, on va évidemment renforcer l'évaluation de l'impact des missions d'enseignement en termes de satisfaction des étudiants et d'analyse de leurs résultats. Il y a donc, évidemment, une articulation entre le bureau de la qualité et le Centre de la réussite sur ces sujets.

Le bureau de la qualité aura un rôle important en termes de formation et de sensibilisation des personnels aux enjeux et aux méthodes de la démarche qualité. Il pourra s'appuyer sur deux réseaux qui sont déjà présents au sein de l'université. Il s'agit du réseau des référents qualité, d'une part. il y en a une dizaine à l'heure actuelle dans les composantes et les labos, et l'objectif est d'arriver d'ici une dizaine d'années à une trentaine de référents. Et il y a un réseau des auditeurs qualité internes, qui sont précisément ceux qui travaillent au quotidien au déploiement des certifications que l'on voyait sur la *slide* précédente.

La charte qualité est un dispositif qui va servir à cadrer la démarche qualité de l'UPEC et que l'on vous demande d'approuver aujourd'hui. C'est aussi un des engagements d'Erasme de produire cette charte de la qualité.

C'est essentiellement, vous l'avez vu, un document de cadrage. Ce n'est pas un document contraignant. Essentiellement, ce document expose les grands principes de la démarche qualité que l'UPEC veut essayer de déployer dans les prochaines années.

Parmi ces principes, certains correspondent spécifiquement à des engagements pris dans le cadre d'Erasme : la responsabilité sociale, la responsabilité sociétale, la transparence, le bien-être et la satisfaction des parties prenantes. Et d'autres principes sont beaucoup plus communs aux démarches qualité, en particulier la conformité de l'action, la robustesse et la fiabilité des procédures, leurs performances, la réactivité des organisations, etc.

Ce document qu'est la charte va nous permettre de progresser sur un des attendus du HCERES en matière de pilotage stratégique et opérationnel des établissements. En effet, à travers la charte, à travers le bureau de la qualité et – on le verra – à travers le plan d'action qualité que l'on va déployer, on va davantage se rapprocher des attendus du HCERES en matière de politique qualité des établissements de l'enseignement supérieur. En effet, la référence 6 du référentiel HCERES prévoit que chaque établissement d'enseignement supérieur doit porter une politique globale de la qualité.

La charte se termine par l'énoncé de six axes d'amélioration. Ce n'est pas 5, c'est une coquille. Je ne les détaille pas, vous en avez pris connaissance. Ce seront eux qui structureront le plan d'action qualité que l'UPEC va mettre en place à partir de cette année, sous la forme des feuilles de route triennales qui seront déployées entre 2024 et 2027, et puis entre 2027 et 2030.

Chacun des axes d'amélioration cités dans la charte hébergera, en quelque sorte, des actions d'amélioration qui seront déployées. Elles pourront l'être à partir du portefeuille de projets de l'UPEC autour de grandes priorités politiques, en particulier actuellement la labellisation DD&RS, par exemple, ou le déploiement de services publics +, comme certification, de la part du SCD.

On aura aussi, dans la feuille de route de la qualité, des actions d'amélioration qui émaneront directement des services. En effet, l'idée est que les services centraux ou en composantes s'emparent de cette feuille de route pour pouvoir améliorer certains *process* et déployer concrètement les certifications en cours.

On aura un document de planification à la fois léger et très souple, puisque l'idée est que les actions que l'on y intégrera rentreront et sortiront de la feuille de route en fonction de leur temporalité propre.

Le pilotage de ce plan d'action qualité sera placé sous la responsabilité du comité qualité, qui lui aussi est prévu dans le cadre d'Erasme. Il est présidé par le président de l'université et il se réunit semestriellement pour impulser la démarche qualité de l'établissement.

Et en appui du comité qualité, un comité technique a également été formé. Il se réunit trimestriellement pour suivre l'ensemble des démarches qualité qui sont en cours de déploiement dans l'université.

Le conseil d'administration aura tous les ans une reddition des comptes sur les activités et les actions qui seront déployées dans le cadre de cette démarche qualité, et en application de la charte qualité que l'on vous demande d'approuver aujourd'hui.

Voilà comment on pouvait présenter brièvement les choses. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, Philippe. Une charte, c'est un cadre, comme vous l'avez vu. Y a-t-il des questions ? Lucas.

M. LEVREL.– J'ai lu le document qui est sur SharePoint. Sur la page 2, des axes d'amélioration sont listés. Peut-être que je l'ai lu trop vite, mais je n'ai pas vu quels

sont les indicateurs qui ont permis de sélectionner ces axes et vont permettre de mesurer les progrès effectués dans ces axes.

Si je prends : « *Devenir une université engagée de référence* », le premier axe, qu'est-ce qui va permettre de mesurer que l'UPEC devient une université engagée de référence ?

L'axe 2, c'est : « *S'inscrire constamment dans une démarche d'amélioration continue* ». Qu'est-ce qui permet de dire qu'un axe d'amélioration sait s'inscrire dans une démarche d'amélioration ? Qu'est-ce qui va permettre de quantifier l'amélioration de l'amélioration ?

M. THIARD.– La charte elle-même n'est pas un document de planification, c'est bien un document de cadrage du plan d'action qualité qui sera mis en place à partir de la charte. C'est dans la feuille de route que l'on trouvera les indicateurs correspondants.

Pour ce qui concerne le déploiement de l'amélioration continue, le type d'indicateurs que l'on aura derrière cela dans la feuille de route, ce sera par exemple un suivi précis des recommandations faites dans le cadre des évaluations externes des audits de certification correspondant aux labels que l'on a obtenus.

On fera un suivi très précis de ces recommandations pour voir dans quelle mesure on arrive à les traduire, de manière effective, dans l'organisation et dans le pilotage de l'établissement.

C'est ce type d'indicateurs que l'on trouvera dans la feuille de route, mais bien sûr, dans la charte, on n'a pas d'indicateurs puisque la charte sert simplement à cadrer les feuilles de route qui seront élaborées à partir de cette trame.

M. LEVREL.– D'accord. Merci pour la réponse sur les indicateurs d'amélioration. Par conséquent, quels sont les critères qui ont présidé à la sélection des axes d'amélioration qui sont listés ? Comment ces axes ont-ils été identifiés ?

M. THIARD.– On vous propose ces axes à partir des engagements qui avaient été pris dans le programme Erasme lui-même. Un des marqueurs de notre politique de la qualité, c'est justement de pouvoir faire advenir le positionnement que l'UPEC a choisi à travers cette signature d'université engagée.

La notion d'engagement est donc déclinée de manière spécifique autour de ces questions importantes relatives à la responsabilité sociale, à la responsabilité sociétale et à l'inscription dans l'ensemble des défis que représentent les transitions, par exemple.

Il nous a donc semblé pertinent comme critères de retenir ce marqueur de positionnement qu'était l'engagement. On ne le retrouvera pas dans les politiques de la qualité d'autres établissements d'enseignement supérieur, par exemple. C'est ce qui fait la spécificité de la démarche que l'on propose de choisir.

Et puis, il y a d'autres principes beaucoup plus génériques et beaucoup plus communs dans les démarches qualité que l'on rencontre dans les organisations, en tout cas dans les établissements d'enseignement supérieur. C'est ce que je disais tout à l'heure. La robustesse, la fiabilité et la performance de l'organisation, cela fait partie des marqueurs de la qualité que l'on retrouve partout, d'ailleurs pas seulement dans les établissements d'enseignement supérieur. Cela fait partie des grands marqueurs de la politique de la qualité des organisations publiques comme privées.

On a choisi de faire un *mix* un peu entre les deux types de critères pour arriver à des principes qui seraient les plus couvrants possible de ce que peut être une démarche qualité à la fois ambitieuse et holistique.

C'est un peu un défi parce que c'est vrai qu'il y a un long chemin à parcourir quand on étudie certains de ces principes, mais c'est plutôt une bonne chose de dire que l'on se donne ce type d'ambition. Et l'on verra bien, dans trois ans, puis dans six ans, où l'on en est, c'est-à-dire à la fin du déploiement du projet Erasme, et ce que l'on aura réussi à faire par rapport à ces ambitions que l'on se sera données.

M. LEVREL.– Merci. Une dernière question, pour ma part. Tu as listé un certain nombre d'instances ou de structures, le bureau de la qualité, un réseau de référents qualité – une trentaine, je crois –, un comité qualité et un comité technique qualité. J'aimerais savoir qui occupe ces fonctions, en fonction de ces différentes structures. Est-ce que ce sont des agents qui ont été recrutés exprès pour ces fonctions ou des agents et des collègues qui vont exercer ces fonctions en plus de leurs tâches, et donc percevront des rémunérations accessoires ou pas ? Concrètement, comment sont formées ces instances ?

M. THIARD.– Le comité qualité est actuellement formé autour du président de l'université et de la DGS. J'y siége moi-même en tant que chargé de mission Politique de la qualité et Evaluation interne. La vice-présidente Etudiante en est membre, puisque l'on a rappelé toute l'importance de l'articulation avec le Centre de la réussite et du bien-être étudiant. Et la question de l'expérience étudiante est un aspect fondamental d'une politique de la qualité pour une université.

Il y a le directeur de la Transformation, le responsable du pôle Pilotage Qualité Audit. Les chargés de projet qualité du pôle y sont également présents puisque ce sont les

maîtres d'œuvre de cette politique de la qualité. Il y a également les représentants des entités certifiées, puisque l'on a 12 ou 13 certifications en cours. Et puis, il y a une représentante du comité exécutif d'Erasme, en l'occurrence la vice-présidence Science avec et pour la société. Ces personnes ès-qualités composent le comité de pilotage de la politique de la qualité. Comme tout comité de pilotage, on est sur un périmètre restreint qui correspond à celles et ceux qui sont les plus impliqués dans la démarche à impulser.

Et le comité technique est essentiellement interne, à la direction de la Transformation, avec bien sûr les référents qualité des labos et des composantes, et les auditeurs qualité, qui sont à l'heure actuelle déjà des collègues en place sur ces missions et ces objets puisque cela fait partie de leurs attributions.

En particulier, ceux qui sont auditeurs sont déjà engagés, dans leurs organisations, dans le déploiement et le suivi des démarches de certifications qui ont déjà été obtenues ou qui sont en cours de dépôt. On est sur un cadre de travail qui fait partie déjà des fiches de poste qui sont les leurs.

Après, puisque le réseau des référents en comprend actuellement une dizaine seulement, pour l'extension du réseau, il faudra que l'on voie concrètement selon quelles modalités on la fait. Normalement, le programme Erasme, dans son financement, est là pour accompagner ce type d'extension.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, Philippe. On peut préciser que, pour le HCERES, ce sont aussi des éléments forts du dossier de la démarche qualité. Y a-t-il d'autres questions avant de passer au vote ? Pas de questions. Au niveau des procurations, c'est bon ?

Mme HMAMOU.– Oui, c'est bon.

M. LE PRÉSIDENT.– Qui s'oppose ? Par procuration, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Par procuration, qui s'abstient ? Parfait.

Le conseil d'administration approuve la charte qualité à la majorité avec 26 voix pour et 3 abstentions.

4. FORMATION ET RECHERCHE

4.1 Présentation des bilans de la CVEC : bilan 2022, bilan intermédiaire 2023 et approbation des orientations pour 2024

M. GILBERT.– Nous passons à la suite de l'ordre du jour. Un élément de précision sur le point « *Formation et recherche* ». Le point 4.1 va être décalé à la seconde partie de

l'ordre du jour, dans les points non soumis à discussion, comme cela a été le cas les années passées. Ce sera décalé au point 2, Formation et recherche, des points non soumis à discussion.

4.2 Approbation de la mise en œuvre du dispositif de la prime au brevet

M. GILBERT.– Nous allons maintenant passer au point 4.2, l'approbation de la mise en œuvre du dispositif de la prime au brevet. Et je propose à Béatrice Meier-Muller, qui nous a rejoints, de prendre la parole.

Mme MEIER-MULLER.– Bonjour à toutes et à tous. J'interviens sur ce point qui concerne la mise en œuvre d'une disposition qui relève du Code de la propriété intellectuelle et d'un décret qui date de 2005. Je vais vous rappeler le contexte et le cadre réglementaire et, après, vous dire un peu plus précisément ce qui va être mis en œuvre.

Comme je vous le disais, la réglementation relève du Code de la propriété intellectuelle, d'un décret de 2005 et d'un arrêté qui fixe le montant qui est dû au titre de cette prime au brevet.

Nous sommes dans un contexte qui, en quelque sorte, nous pousse à vous soumettre cette délibération. En effet, dans le cadre de la démarche de labellisation HRS4R, un axe porte justement sur l'intéressement des chercheurs, notamment le versement de la prime au brevet. Et la Cour des comptes, dans son rapport, avait aussi fait remarquer que l'établissement n'était pas tout à fait dans les règles par rapport à ces aspects. C'est ce qui nous a engagés à faire cette proposition.

Qui sont les bénéficiaires et quel est le montant ? La mise en place va se faire en deux temps, puisque le texte prévoit à la fois une prime au brevet d'invention, ce qui est traité aujourd'hui, et une prime d'intéressement qui sera instruite un peu plus tard et votée dans un second temps.

Les bénéficiaires, ce sont tous les fonctionnaires de l'UPEC et les agents non-titulaires de droit public recrutés en contrat à durée déterminée ou indéterminée ayant déposé une demande de brevet. C'est bien cela, finalement, l'objet de la délibération.

Le montant accordé est de 3 000 euros par brevet et quel que soit le nombre de bénéficiaires. S'il y a plusieurs co-déposants, il faudra se partager la somme. Le montant est réparti selon la quote-part d'invention entre les différents inventeurs.

(Enregistrement 8)

Voici une *slide* pour rappeler le dépôt de brevet à l'université. Les inventeurs qui ont développé une nouvelle invention vont faire leur déclaration d'invention auprès

d'Erganeo qui les accompagne, reçoit et centralise toutes les déclarations d'invention. Erganeo prend en charge les modalités de dépôt des brevets, les aspects administratifs, financiers et négocie ensuite avec les partenaires tous les aspects de mise en place des contrats de valorisation, les licences, les cessions, les copropriétés industrielles, et tout ce qui en découle.

Vous savez que nous partageons les laboratoires avec des organismes de recherche – l'INSERM, le CNRS – et un certain nombre de collègues peuvent avoir la volonté de déposer via l'INSERM ou via le CNRS. Les deux organismes ont un accord avec Erganeo et transmettent systématiquement toutes les informations à Erganeo. Cela nous permet d'avoir une connaissance assez fine du portefeuille de brevets qui est détenu. Je mettrai juste un bémol après, dans la prochaine *slide* que je vais présenter. Cela, c'est le positif qui est en place.

Il y a deux tranches de versement distinctes. Le versement n'est pas automatique, il faudra bien que le déposant fasse une demande formelle. Nous allons mettre sur l'intranet de l'établissement un formulaire type qui permettra aux différentes personnes de déposer les demandes et de joindre tous les documents requis. Ensuite, avec les services, la DRH, la direction des Affaires financières et l'agence comptable, nous allons mettre en place un *process* pour que tout cela puisse être automatisé et versé aux différents inventeurs.

Concernant la première tranche, il s'agit de 20 % du montant total. Cela peut donc aller jusqu'à 600 euros en fonction du pourcentage de la part inventive. Cette somme est payable dans le délai d'un an après le dépôt de la demande de brevet. Ce n'est pas dans l'année dans laquelle vous déposez le brevet, c'est toujours l'année suivante.

La deuxième tranche n'interviendra que s'il y a une commercialisation du brevet. Tous les inventeurs auront systématiquement 600 euros qu'ils pourront partager avec des co-inventeurs au niveau d'un brevet, et les 2 400 euros n'arriveront que si le brevet a donné lieu à une commercialisation.

Vous avez un petit schéma, en bas, pour bien montrer comment sont réparties les différentes sommes. C'est selon le taux d'inventivité, qui est d'ailleurs précisé sur la déclaration d'invention, que l'on va faire les calculs. C'est très mathématique et automatique.

Concernant la période d'éligibilité, d'après un jugement du tribunal de grande instance de Paris qui a été rendu en 2016, sont prescrites les demandes de prime au-delà de quatre ans suivant le dépôt du brevet. C'est une prescription quadriennale qui s'applique sur ce dossier.

Pour avoir une petite idée du nombre de brevets déposés, de 2015 à 2022, 49 brevets ont été déposés, dont 12 sur la période 2019–2022, celle qui va nous concerner compte tenu de la déchéance quadriennale. Cela fait en moyenne 3 dépôts par an. Ces chiffres sont issus du portail Erganeo.

Nous allons consolider ces chiffres. C'est là-dessus que je vous disais qu'il fallait que l'on fasse un point. Ce travail est en cours. Par exemple, ne sont pas pris en compte, dans ces chiffres, les dépôts qui ont été faits directement auprès de l'AP-HP. Nous avons un certain nombre d'inventeurs, notamment dans le domaine de la santé, qui vont directement auprès de l'AP-HP et ne sont pas recensés auprès d'Erganeo comme déposants. Ils sont co-déposants avec le CNRS, l'UPEC ou l'INSERM, mais on ne les a pas identifiés. Ce travail est en cours, on le fait pour avoir des données consolidées.

Ont été recensés 16 inventeurs ou co-inventeurs. L'enveloppe estimative a provisionné 12 brevets multipliés par 600 euros, soit 7 200 euros, dans l'immédiat, en sachant qu'en moyenne, on a 3 brevets par an, auxquels il faut ajouter ceux qui seraient déposés ailleurs et que l'on n'aurait pas identifiés.

Merci pour votre attention. Et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, Béatrice. C'est très clair. Y a-t-il des questions pour Béatrice ?

M. MOHAMMED.– Une fois que ce travail de recensement aura été fait, est-ce que les inventeurs vont être contactés pour leur dire qu'ils sont éligibles à cette demande ?

Mme MEIER-MULLER.– Tout à fait, puisqu'on les a bien identifiés. Et ils ne sont pas si nombreux que cela. Ils vont être contactés individuellement et on va leur préciser la procédure. Les contacts seront pris tout de suite, courant janvier.

M. MOHAMMED.– La période, c'est 2019–2022 ?

Mme MEIER-MULLER.– Oui. Après, ce sera fait systématiquement, chaque année. C'est versé une fois dans l'année. Pour l'instant, on n'a pas les chiffres de 2023.

M. MOHAMMED.– C'est la date de dépôt qu'il faut ?

Mme MEIER-MULLER.– C'est la date de dépôt qui fait foi. Le versement intervient toujours au 1^{er} janvier de l'année suivante.

M. MOHAMMED.– Même si le brevet, après un dépôt, n'a pas eu lieu, ils restent toujours éligibles à cette demande. D'accord. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Avez-vous d'autres questions pour Béatrice ?

Je vous propose d'avancer sur le vote. Qui s'oppose ? Par procuration, qui s'oppose ?
Qui s'abstient ? Par procuration, qui s'abstient ?

Merci beaucoup, Béatrice.

Le conseil d'administration approuve la mise en œuvre du dispositif de la prime au brevet à l'unanimité.

4.3 Approbation de la charte Science Ouverte

M. LE PRÉSIDENT.– On avance sur la Science Ouverte. Bérengère.

Mme FAUSSURIER.– Bonjour. Bérengère Faussurier, SAVAN, service d'appui à la recherche du SCD, le service commun de documentation. Je vais laisser Laure faire la présentation.

Mme GARRIGUE-ANTAR.– Je suis Laure Garrigue-Antar, assesseure Science Ouverte. Bonjour à tous. Aujourd'hui, nous sommes là pour vous présenter la charte Science Ouverte que nous avons présentée en CR à la fin du mois de novembre et qui a été approuvée. Aujourd'hui, nous la soumettons à votre approbation.

Tout d'abord, quelques rappels sur ce qu'est Science Ouverte. Cela va consister en une ouverture des publications, des données, des codes sources et des connaissances issues de la recherche à un public large, ce qui va permettre la diffusion et la réutilisation de ces connaissances.

Pourquoi une charte de Science Ouverte ? La plupart des établissements de recherche, les grands organismes du type CNRS, l'INSERM, etc., la plupart des universités, se sont dotés ces dernières années d'une charte ou d'un document qui définit le cadre de leur politique en matière de Science Ouverte.

En cohérence avec le Plan national pour la Science Ouverte, qui date de 2021 pour sa deuxième édition, à notre tour, nous avons rédigé une charte en six axes :

- La formation à la Science Ouverte,
- L'ouverture des publications et des données de la recherche,
- L'évaluation de la recherche,
- Le soutien à une édition vertueuse,
- Et l'ouverture à l'international.

Tout cela, en regard des grands enjeux de Science Ouverte qui sont présentés sur la droite.

Mme FAUSSURIER.– On a à peu près une *slide* par axe.

On vous présente rapidement les éléments de la formation et de la sensibilisation faites actuellement à l'UPEC en matière de Science Ouverte.

Tout d'abord, il y a les formations qui sont dans le catalogue. Pour la première fois, en 2024, nous proposons une formation à la Science Ouverte dans le plan de développement des compétences de l'UPEC, qui est ouverte aux anciens chercheurs et aux administratifs.

Depuis l'an dernier, nous avons également une formation qui est proposée aux doctorants dans le catalogue ADUM.

Nous vous proposons également des webinaires sur HAL, visibles en direct, mais également en différé sur les pages Web du SAVAN.

Nous faisons également des formations HAL dans les laboratoires, directement, à la demande des équipes.

Enfin, la Science Ouverte fait également l'objet de manifestations un peu plus informelles, des ateliers, des présentations, des journées d'étude, des cafés Science Ouverte.

Mme GARRIGUE-ANTAR.– Le deuxième point concerne l'ouverture des publications. Bien sûr, la diffusion des publications passe par le dépôt sur des plateformes ou des archives ouvertes, par exemple HAL. L'UPEC recommande à ses chercheurs le respect des principes du Plan S, qui dit que les publications doivent être déposées dans des archives en accès ouvert, dès lors que c'est financé par de l'argent public, du type ANR ou au niveau de l'Europe.

Tout cela doit être fait aussi en conformité avec la loi de 2016 pour une République numérique, qui dit qu'il faut un embargo entre six et douze mois avant la mise en accès ouvert et dans une stratégie de non-cession des droits, ou alors un accès ouvert direct, mais sans paiement d'APC, ce que d'ailleurs l'UPEC refuse.

Le dépôt se fait sur la plateforme nationale HAL, via le portail institutionnel HAL-UPEC, avec l'aide des collègues du SAVAN en cas de besoin.

Pour ce qui concerne les données de la recherche, on est un petit peu dans la même problématique, quoique plus compliquée. Pour les données de la recherche, c'est pareil que pour les publications. Selon la loi de 2016, elles doivent être mises en accès ouvert si elles sont issues de recherches financées par des fonds publics, tout cela pour assurer la transparence et la reproductibilité de la recherche.

Toutefois, cela se fait selon un principe : « aussi ouvert que possible et aussi fermé que nécessaire ». Et la nuance est de taille. Avec la FAIRisation des données, les données doivent être faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables.

Ce travail d'ouverture des données de la recherche, on va bientôt l'entamer. Il va être fait en liaison avec la politique de gestion des données de l'établissement, donc relevant de la direction de la Transformation.

Nos objectifs, pour ces prochaines années, c'est d'obtenir la labellisation « Ateliers de la donnée », qui accompagnera les unités de recherche et les chercheurs pour tout ce qui concerne leurs données. Il s'agira également de fournir un portail UPEC sur l'entrepôt national de recherche *data.gouv* pour le dépôt des données.

Un autre point, c'est l'évaluation de la recherche. L'UPEC est engagée dans le mouvement de la refondation de la recherche dédié à l'évaluation de la recherche, en étant signataire à l'automne de l'accord CoARA – Coalition on Advancing Research Assessment. Cet accord s'appuie sur la déclaration de San Francisco DORA, dans laquelle on minimise l'importance des données quantitatives et des critères bibliométriques quantitatifs au profit de quelque chose de plus qualitatif pour évaluer les travaux des chercheurs.

Il va falloir vraiment que l'on évolue par rapport à cela. L'UPEC est aussi à la recherche du label HRS4R. La candidature est en cours en ce moment.

Pour ce qui concerne la visibilité de l'implication dans la Science Ouverte, on a développé un baromètre de la Science Ouverte qui va permettre de suivre notre implication dans la Science Ouverte en termes de publication des données ou, par exemple, des thèses.

Dernier volet, au sein de l'alliance Aurora, que l'on a rejointe très récemment, on pilote un groupe de travail sur l'évaluation de la recherche.

Mme FAUSSURIER.– La Science Ouverte, c'est également le soutien à une édition vertueuse. En quoi ? La *slide* est divisée en deux parties. La première partie présente le contexte et ses enjeux, et la deuxième partie présente les solutions proposées.

Nous sommes dans un contexte éditorial qui présente un certain nombre de problématiques éthiques et scientifiques, d'abord. On a parlé à l'instant de l'évaluation de la recherche. Cette évaluation s'appuie notamment sur des indicateurs qui sont propriétaires, c'est-à-dire des indicateurs produits par les éditeurs.

Par exemple, le *Journal Impact Factor* permet d'évaluer de façon volumétrique l'influence d'une publication en fonction de son nombre de citations. Ce sont des

indicateurs majoritairement quantitatifs et qui ne prennent pas en compte le contenu de la publication ni les différences entre les disciplines. C'est une première problématique éthique.

La seconde problématique, scientifique également, c'est la présence sur le marché d'éditeurs dits prédateurs, d'où la présence du requin. Ces éditeurs publient de forts volumes sans assurer la relecture ni le processus de vérification de la qualité des contenus, qui normalement fait partie du processus éditorial scientifique.

La dernière problématique est financière. En effet, les éditeurs imposent des coûts de publication élevés, notamment en ce qui nous concerne, des APC – *article processing charge* –, c'est-à-dire des coûts de publication pour l'accès ouvert. C'est doublement problématique dans le cadre des revues dites hybrides. L'université est abonnée, elle paie un abonnement à des revues dans lesquelles certains articles sont en accès ouvert pour lesquels le chercheur ou son laboratoire a payé. Il y a donc une problématique financière dans le paysage éditorial actuel.

Face à cela, l'UPEC est partie prenante d'initiatives en faveur d'une science éthique et indépendante. C'est indiqué dans la charte. L'UPEC s'inscrit dans les principes de l'appel de Jussieu qui date de 2016 et qui appelle à la fin de cette édition, si ce n'est monopolistique, du moins oligopolistique. Elle appelle à la réforme de l'évaluation de la recherche, à des modèles de publication innovants, à l'investissement dans *l'open access*, sans APC.

Concrètement, l'UPEC est membre de Couperin, un consortium de bibliothèques qui négocie avec les éditeurs le coût des abonnements et la possible publication pour les chercheurs dans des revues sans APC. Dans ce cadre, nous participons à l'initiative OpenAPC, un outil de *monitoring* pour évaluer la masse et le coût desdits APC.

A l'UPEC, nous sommes également membres du réseau éditorial des PUR, les Presses Universitaires de Rennes. Cela nous permet de participer à un programme de libération de contenus, le programme SO PUR, qui permet de mettre en dépôt sur HAL des articles de chercheurs, évidemment avec l'accord des chercheurs.

L'UPEC est également engagée dans ce que l'on appelle la Voie diamant, qui est une voie de *l'open access* dans laquelle ne paie ni l'auteur ni le lecteur, puisqu'elle est financée sur fonds publics. C'est le cas avec la revue récemment créée *Transmettre*, qui est une revue de partage en accès ouvert de protocoles dans les sciences de la vie.

Mme GARRIGUE-ANTAR.– Le dernier volet, c'est l'engagement à l'échelle internationale. L'UPEC a de nombreuses collaborations en Europe, mais aussi à

l'extérieur de l'Europe. Nous sommes visibles à travers HAL ou d'autres outils bibliométriques.

On a rejoint, comme je l'ai dit, le consortium Aurora d'universités européennes. On est dans plusieurs groupes de travail, dont celui de la Science Ouverte, ce qui va nous permettre de faire une véritable synergie et de nous nourrir aussi des expériences en Science Ouverte des autres pays membres.

Pour pouvoir être bien compétitif sur cet aspect de l'échelle internationale, l'UPEC a élaboré un modèle de signature des publications que vous connaissez bien.

Nous avons aussi mis à disposition nos publications, nos données, tout ce qui était sur HAL, sur la plateforme OpenAire, qui est une plateforme internationale, via le Gateway Connect d'Aurora, ce qui nous donne une visibilité accrue au sein même de l'Alliance.

Enfin, dernier aspect, un travail important est fait en ce moment sur les identifiants de chercheurs dont on va chercher à assurer l'interopérabilité.

Voilà pour cette charte, en quelques mots. En conclusion, je dirais que cette charte a vocation à être affichée sur le site de l'UPEC et également à être évolutive. Au fur et à mesure du temps, on pourra amender ce qui est dedans.

Nous vous remercions de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci à toutes les deux. Merci, Laure pour ce travail avec Bérengère du SCD. Y a-t-il des questions ? Oui, Benoît.

M. VALLÉE.– On parle de HAL. Je crois que cela va être quelque chose d'important pour le HCERES, parce que c'est HAL qui va servir pour évaluer la recherche à l'UPEC. On parle de l'engagement de l'UPEC vis-à-vis de HAL et de l'ouverture de la science. Mais qu'en est-il du résultat ? Est-ce que les chercheurs se sont auto-obligés à déposer sur cet outil qu'est HAL ?

Une intervenante.– On n'a pas le choix, surtout.

M. VALLÉE.– On n'a pas le choix... Je vais formuler la question autrement.

Un institut de l'UPEC a récemment été audité pour sa reconduction, il est situé là-bas. Et ce n'était pas HAL qui servait d'indicateur pour les publications, mais une liste de publications.

Je voulais savoir si, au niveau de l'équipe politique... Je ne sais pas qui aurait pu faire cela. Est-ce que quelqu'un a confronté ce qu'un labo – IMRB, pour ne pas le citer – a

indiqué comme nombre de publications et ce qu'il y a réellement sur HAL dans cet institut ?

M. LE PRÉSIDENT.– Vous avez compris la question ?

Une intervenante.– Sur IMRB, je ne suis pas sûre.

M. LE PRÉSIDENT.– Sur le laboratoire IMRB, le pourcentage, etc.

M. VALLÉE.– Je vais la faire courte. Si l'IMRB affiche 4 000 publications par an et que sur HAL on en trouve 20, à mon avis, il va y avoir un problème.

M. LE PRÉSIDENT.– Un gros travail a été fait sur cela.

Mme FAUSSURIER.– On peut revenir sur certains éléments parce que l'on s'occupe de la Science Ouverte, et non pas du HCERES. On peut dire qu'il y a un fort accroissement des dépôts sur HAL, effectivement, à la fois en termes de signalement, c'est-à-dire uniquement la notice, et en termes de texte intégral.

Si vous allez sur le portail HAL-UPEC, vous voyez cette évolution puisqu'il y a un graphique qui permet de la visualiser. Il y a une très forte évolution, notamment cette année, en 2023. On peut supposer que c'est en lien avec le HCERES.

M. LE PRÉSIDENT.– En tout cas, la pression politique y est, mais je ne peux pas te donner le pourcentage.

M. VALLÉE.– Je voudrais avoir la tendance, c'est ce qui m'intéresse.

Mme GARRIGUE-ANTAR.– Il y a une vraie dynamique et les collègues du SAVAN ont fait un bon nombre de formations aussi pour HAL dans les composantes. Je pense que les gens sont réveillés sur le fait qu'il faut déposer sur HAL au plus vite.

M. VALLÉE.– Est-ce que vous allez demander aux chercheurs de vous communiquer – je ne sais pas – leur ORCID, par exemple ?

Une intervenante.– On ne l'a pas.

Un intervenant.– Il faudrait parler dans le micro.

Mme GARRIGUE-ANTAR.– Concernant ORCID, les collègues du SAVAN ont aussi fait des petits groupes de travail à l'intérieur des composantes, une petite présentation pour expliquer ce qu'est ORCID et d'autres identifiants.

M. LE PRÉSIDENT.– En tout cas, c'est maintenant le couloir obligatoire. Sinon, sur la Science Ouverte, on sera en difficulté. C'est clair. Je crois que le message est passé.

Mme GARRIGUE-ANTAR.– De toute façon, les identifiants ORCID, maintenant, sont demandés à l'ANR. C'est la base. Si tu as un ID HAL, tu vas avoir un ID...

M. VALLÉE.– Il y a des liens avec HAL.

Mme GARRIGUE-ANTAR.– Oui.

M. VALLÉE.– Je me suis amusé à faire la manipulation (*inaudible hors micro 00:26:45*). Ce n'est pas si simple que cela.

Mme GARRIGUE-ANTAR.– Non.

M. VALLÉE.– Si tout le monde est sur ORCID, cela se balance plus rapidement dans HAL.

M. LE PRÉSIDENT.– On est d'accord. C'est un long *process*, mais qui va dans le bon sens. Il y a encore quelques années, on était très loin de tout cela.

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Sinon, je vous propose de passer au vote.

Mme HMAMOU.– On a un petit changement de procuration. Madame Guillin a donné procuration à Madame Goffin.

M. LE PRÉSIDENT.– Parfait. Qui s'oppose ? Par procuration, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Par procuration, qui s'abstient ? Merci. Merci aussi au SAVAN et à Laure. Super travail.

<i>Le conseil d'administration approuve la charte Science Ouverte à l'unanimité.</i>

Points non soumis à discussion

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 Approbation des modalités et conditions d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche – Choix de l'instance – Approbation des taux de la PEDR

M. GILBERT.– Nous passons maintenant aux points non soumis à discussion, avec un premier point qui concerne les ressources humaines et, à ce sujet, l'approbation des modalités et conditions d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral, la PEDR, avec la mention sur les taux de la PEDR.

Comme vous le savez, la PEDR subsiste pour les HU, pour certaines catégories de personnel. Nous avons par ailleurs le bénéfice de la PEDR pour les lauréats d'un prix

ou d'une distinction fixés par décret pour les collègues ayant apporté une contribution dite exceptionnelle à la recherche.

A ce sujet, il y a différentes possibilités, soit de faire appel à une évaluation de l'instance nationale, le CNU, ou de choisir une évaluation locale avec des experts. Le choix qui a été fait à l'UPEC depuis longtemps, sans être modifié, est de recourir à l'instance nationale.

Nous avons ensuite des choix d'attribution et un montant. Le montant est le même que d'habitude. C'est une proposition de 4 000 euros. Je rappelle que c'est pour quatre ans.

S'agissant des modalités d'attribution, ceux qui sont dans les 20 % premiers l'ont de droit. On ne sait pas combien il y en a chaque année. En tout cas, c'est la règle. Ensuite, pour ceux qui sont dans les 30 %, la sélection est opérée au regard du nombre de candidatures et de la qualité des dossiers, avec la prise en compte du nombre de A au titre de chacun des critères évalués PEDR.

Voilà pour le document. Je rappelle que, dans les textes, il est prévu que la commission de la Recherche émette un avis chaque année avant la mise au vote par le conseil d'administration. Et la commission de la Recherche a bien entendu émis un avis favorable à ces propositions.

Y a-t-il des questions ? Non. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Le document est approuvé.

Le conseil d'administration approuve des modalités et conditions d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche, choix de l'instance, taux de la PEDR, à l'unanimité.

1.2 Approbation d'une aide pour les agents tutorant des agents BOE

(Enregistrement 9)

M. GILBERT.– Nous passons maintenant à l'approbation d'un document relatif à l'aide pour les agents tutorant des agents BOE. Un mot de présentation par Nathalie.

Mme CUKIERMAN.– Bonjour, c'est la suite de la convention avec le FIPHFP pour la mise en œuvre d'une des mesures que cet établissement finance dans le cadre du recrutement d'apprentis et d'autres personnels.

M. GILBERT.– Il n'y a pas de questions. Nous soumettons au vote. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Le document est adopté à l'unanimité.

Le conseil d'administration approuve l'aide pour les agents tutorant des agents BOE à l'unanimité.

1.3 Approbation des critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique

M. GILBERT.– Point 1.3, approbation des critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique. Vous savez que c'est un dispositif qui existe depuis peu de temps, deux ou trois ans. Un élément de présentation succincte par Marion Castelain.

Mme CASTELAIN.– Il s'agit de faire voter les critères pour l'attribution du CPP. Les critères ont été proposés et validés en CFVU. Il y a plusieurs critères.

- Répondre aux orientations de la politique d'établissement.
- Avoir une motivation affirmée pour la réussite étudiante et la pédagogie.
- Répondre à des objectifs de réussite étudiant.
- Présenter un projet innovant et original.
- Annoncer des objectifs précis et attendus avec le calendrier pour le semestre concerné.
- Faisabilité du projet.

M. GILBERT.– On peut rappeler que c'est le chef de l'établissement qui octroie ces congés après avis du conseil académique. La réglementation a été précisée par une circulaire de 2019 à laquelle il est fait référence dans la note.

Par ailleurs, Marion Castelain a joint dans le SharePoint un document très récent qui n'est pas mentionné dans la note parce qu'il est extrêmement récent, justement. C'est une circulaire du 22 novembre 2023 qui apporte des précisions en insistant sur le fait qu'il est attendu par l'Etat qu'un certain nombre de ces congés soient en lien avec la thématique de la transition écologique et du développement soutenable.

Mme CASTELAIN.– C'est cela. Une petite nouveauté aussi, cette circulaire précise que les heures complémentaires peuvent être payées, ce qui n'était pas le cas auparavant, sur la même période.

M. GILBERT.– Si la personne estime que cela a du sens pour son congé pour expérimenter des éléments pédagogiques, elle peut garder quelques heures de cours.

Pas de questions ? Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Le document est donc adopté. Je vous en remercie.

Le conseil d'administration approuve les critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique à l'unanimité.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.3 Présentation des bilans de la CVEC : bilan 2022, bilan intermédiaire 2023 et approbation des orientations pour 2024

M. GILBERT.– Nous abordons maintenant le point 2, Formation et recherche. C'est l'occasion de dire un mot très général sur le bilan de la CVEC 2022, le bilan intermédiaire 2023 et les orientations générales pour 2024. Arnaud.

M. THAUVRON.– Le budget de la CVEC s'établit à environ 2,3 millions d'euros depuis plusieurs années. Il se répartit après en deux grandes enveloppes.

- Une enveloppe est constituée de crédits d'intervention des services, par exemple la DEVE ou la direction du Patrimoine.
- Une autre enveloppe porte sur des appels à projets auxquels, soit les composantes, soit les associations étudiantes peuvent répondre.

On est dans la continuité des autres années. Pour cette année, on a un taux d'exécution sur la partie appels à projets qui reste faible. On est à un peu plus de 50 %, avec une évolution de la répartition des sous-enveloppes entre le sport, la culture, la vie de campus, qui évolue assez faiblement en fonction, finalement, des retours d'expérience. On l'ajuste en fonction des besoins.

Cela a fait l'objet d'une présentation en CFVU et, de mémoire, sous le contrôle de Frédérique Bénard, cela a été voté à l'unanimité.

M. GILBERT.– Merci Arnaud. Avez-vous des questions ? Dans l'ordre, Benoît, et ensuite Lucas.

M. VALLÉE.– Dans la répartition des moyens des crédits CVEC, il y a des appels à projets. D'accord, c'est voté par la CFVU, etc. Mais pour certaines choses qui sont retenues, je n'ai pas l'impression qu'elles rentrent dans la bonne case.

Après, ce qui me pose problème, c'est le périmètre de certaines actions qui pourraient être beaucoup plus ouvertes à tous les étudiants, plutôt qu'à une petite caste ou une petite promo. Par exemple, faire partir des étudiants au ski, pourquoi pas ? Est-ce que c'est innovant ou pas ? Je n'en sais rien. Mais le fait que ce ne soit pas dans la case de sport, mais dans le projet innovant **FSDIE**, cela pose question. J'aime bien quand l'objet est dans la bonne case.

Après, il y a un problème. Si c'est plus certaines composantes, certes, elles sont peut-être plus habiles pour déposer des projets, mais enfin...

M. LE PRÉSIDENT.– C'est totalement ouvert. Il n'y a pas du tout de sélection des composantes.

M. VALLÉE.– Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que certaines composantes étaient plus habiles dans le dépôt de projets.

M. THAUVRON.– Peut-être que Lucas peut poser sa question. Frédérique veut aussi répondre en partie.

M. LEVREL.– Ma question viendra peut-être après, elle est plus générale.

M. THAUVRON.– D'accord. Sur les composantes qui apparaissent plus souvent, tu penses peut-être à l'IEP de Fontainebleau. Effectivement, il y a une agilité de certaines associations étudiantes à répondre de façon plus systématique à ces appels à projets.

Après, et je parle sous le contrôle de la vice-présidente Etudiante, tout est examiné. Ce n'est pas le politique qui fait les arbitrages. Il y a des commissions qui étudient les réponses et qui décident ou non de les financer. Encore une fois, on a un taux d'exécution extrêmement faible, hélas !

Je ne sais pas, Frédérique, si tu veux rajouter des éléments.

Mme BENARD.– Tout le monde répond, toutes les composantes. Il n'y a pas de sélectivité. Excusez-moi, je suis la directrice des Etudes et de la Vie étudiante adjointe. Il y a des commissions, il n'y a pas de projets plus ou moins rejetés selon les composantes. Toutes peuvent déposer des projets et ils sont examinés. Il y a un cadrage.

Comme le dit Arnaud, peut-être que certaines composantes sont plus agiles à manier l'appel à projets, parce que c'est à peu près la même chose aussi sur les appels à projets de composantes et de services. On a en effet plus de projets de certaines composantes.

Mais en termes de communication, il n'y a pas de filtre. Normalement, le niveau de communication est égal sur l'ensemble des composantes, des services et des directions. Après, je suppose que certains étudiants sont plus agiles à proposer des projets, quels qu'ils soient et quel que soit le périmètre. Il y a des règles, un cadrage FSIE est voté tous les ans à la CFVU.

M. VALLÉE.– Si je comprends bien, il faut que les autres composantes ou les autres sites deviennent aussi agiles. Vous êtes en train de dire que, même si une composante, on va dire, est plus agile, cela ne consomme pas tous les crédits affectés à cet objet, à ce thème. C'est juste une remarque de quelqu'un d'extérieur.

M. LE PRÉSIDENT.– Andréa, tu veux dire un mot, peut-être.

Mme GAUCHER.– Si cela veut profiter à des étudiants. Ils ont pris cette initiative en restant dans le cadrage et l'on a accepté ce projet. Mais tous les autres projets sont jugés de la même manière.

M. VALLÉE.– Il y a quand même la volonté que les choses qui sortent de la CVEC soient ouvertes à tous les étudiants.

M. THAUVRON.– Ce sont les enveloppes des services centraux. Tu as deux enveloppes. Il y a une enveloppe appels à projets. Et tu as les services centraux qui portent aussi des projets et qui, par définition, ne sont pas du tout dédiés à une composante en particulier.

M. LEVREL.– Ma question est liée au faible taux d'exécution des budgets pour les appels à projets. Une question, déjà. Que deviennent les fonds non utilisés, les fonds de la CVEC ?

Ma deuxième question est de savoir comment faire pour développer son exécution. On voit qu'un certain nombre de projets ont été acceptés et déposés dans les règles. Pas de problème. Par exemple, quand l'association étudiante organise un séjour au ski pour 40 étudiants de sa composante, est-ce que l'on ne pourrait pas les encourager à déposer un projet qui serait plus ouvert à l'université aux autres étudiants des autres composantes ? Cela dépenserait plus d'argent puisque, de toute façon, il y en a. Ce serait plus ouvert et cela augmenterait les échanges entre composantes. Tout cela favoriserait l'amélioration, dans tous les domaines que l'on vient de citer, de la CVEC.

M. LE PRÉSIDENT.– L'IAE.

M. THAUVRON.– L'IAE émerge peu. Je suis entièrement d'accord avec toi, il y a un vrai problème de communication. Il faut vraiment que l'on remobilise les étudiants. On passe aussi par les directeurs des composantes pour qu'ils relaient l'information.

Le SUAPS, dont c'est quand même le cœur de métier, intervient aussi. Je ne dis pas que je saute au plafond de joie quand je vois certains projets qui ont été financés, mais après, je n'ai pas... Il y a des projets qui sont déposés.

M. VALLÉE.– Des projets qui sont retenus dans le cadre d'une composante pourraient être élargis pour l'année d'après.

M. LE PRÉSIDENT.– Frédérique veut dire un mot.

Mme BENARD.– Je vais répondre à Benoît. C'est vraiment des pistes d'amélioration. On présente le bilan de plusieurs années. Là, vous avez une répartition des comptes CVEC à hauteur du budget que vous avez validé, je suppose, de 2,3 millions.

Il faut savoir qu'il va y avoir un recrutement au sein de DEVE, d'un chargé d'appui au développement de la vie étudiante. Ce poste est pour nous très important. Il va être sur le développement des initiatives et la généralisation de ces initiatives.

Il y a une chose que l'on n'a pas réussie, l'année dernière, mais que l'on va faire sur l'année 2024. Sur les appels à projets, quand des composantes répondent à un appel à projets et qu'il est validé, l'idée est de le développer pour pouvoir utiliser plus de fonds CVEC. Ce chargé d'appui devrait nous permettre de renforcer l'activité de la CVEC.

M. THAUVRON.– Et sur la question des fonds qui ne sont pas dépensés, qu'est-ce qu'ils deviennent ?

Mme BENARD.– C'est un reliquat, pour nous. Cela tombe dans le reliquat. En plus, ce reliquat servira cette année en partie. Je pense que vous l'avez vu dans les documents, cela a été budgétisé à 300 000 euros pour la DPDD, pour des projets immobiliers au sein de l'université.

M. THAUVRON.– Au profit de tous.

Mme BENARD.– C'est la santé, l'IEP et la Maison de l'étudiant. Ce sont les trois projets.

Un intervenant.– Parfait. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.– On va avancer.

M. THAUVRON.– Le second point concerne mon master.

M. GILBERT.– On doit voter. Il y a un vote pour l'approbation des orientations. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? C'est donc adopté.

<i>Le conseil d'administration approuve les orientations pour 2024 de la CVEC à l'unanimité.</i>
--

2.1 Approbation des données obligatoires des masters 1^{ère} année de monmaster.gouv.fr – Campagne 2024 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC) attendus et mode de composition des commissions de recrutement

M. GILBERT.– Nous passons au point suivant.

M. THAUVRON.– Approbation des données obligatoires pour *monmaster*. Comme tous les ans, on doit faire voter les capacités d'accueil, les modalités de recrutement, les critères d'examen des candidatures, les attendus et le mode de composition des commissions de recrutement. Ce point a aussi fait l'objet d'un vote en CFVU et a été voté à l'unanimité.

M. GILBERT.– Y a-t-il des questions ? On soumet au vote. Qui s'oppose ? 1 opposition. Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ?

Le conseil d'administration approuve les données obligatoires des masters 1^{ère} année pour monmaster.gouv.fr, campagne 2024, à la majorité avec 28 voix pour et 1 vote contre.

2.2 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et diplômes interuniversitaires (1^{ère} vague)

M. THAUVRON.– Le dernier point sur la formation est l'approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et diplômes interuniversitaires.

Il y a deux étapes, un vote en CFVU, puis un vote en commission des Moyens. Le vote en CFVU porte uniquement sur les aspects pédagogiques. Il y a eu un vote unanime.

Puis, il y a eu un examen en commission des Moyens. Là, sur un des DU, portant sur l'intelligence artificielle il y a eu un vote défavorable. Sachant que le conseil d'administration ne se prononce pas sur la dimension pédagogique, mais sur la dimension budgétaire et financière, il se positionne plutôt par rapport à la commission des Moyens.

M. LE PRÉSIDENT.– Des questions ?

M. GILBERT.– Je sou mets au vote.

Mme HMAMOU.– Excusez-moi. Simon, Madame Goffin a donné procuration à Monsieur Alix.

M. GILBERT.– Très bien. Je reprends. Qui s'oppose ? 1. Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Adopté à l'unanimité moins 1. Très bien. Merci beaucoup, Arnaud.

Le conseil d'administration approuve la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et diplômes interuniversitaires à la majorité avec 28 voix pour et 1 vote contre.

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

3.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université

M. GILBERT.– Nous abordons le point 3, Contrats et conventions. Il y a donc une information sur les contrats et conventions. Avez-vous une observation ? Pas d'observation. C'est une information.

M. GILBERT.– Nous arrivons au terme de ce conseil d'administration. Merci infiniment de votre présence aujourd'hui. Excellentes fêtes de fin d'année à toutes et tous. Nous nous retrouverons en janvier. Merci

La séance est levée à 12 heures 54.

Index

Nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

250 000 euros.....	18
FSE DIE.....	74
un mix.....	69

